DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAPPES

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2012

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
20 DEC. 2012
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 11/12/2012
L'an deux mil douze, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur REGERAT, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BARGOIN, GAGO, GRAVIER, LAFORET, TIXIER.
MM GAUTHIER, GODARD, LIVEBARDON, MAINAND, MARTIN, PARRAUD, POTHIER.
Absents excusés : Mr BOILON et Mme VALLENET

Madame GRAVIER a été nommée secrétaire.

Objet : Approbation du schéma de zonage d'assainissement de la Commune.

VU le code des collectivités territoriales et notamment son article L2224-8 ;
VU l'arrêté municipal en date du 07/09/2012 soumettant le projet d'enquête publique ;
ENTENDU les conclusions du Commissaire-Enquêteur,
CONSIDERANT que le projet, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 2224-10 du code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Décide d'approuver le schéma de zonage d'assainissement communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.**
- **Précise que :**

la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
• Le schéma de zonage est tenu à disposition du public :
-A la mairie de CHAPPES aux jours et heures d'ouverture habituels,
-A la Sous-préfecture de RIOM

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 19/12/2012

L'Adjoint au Maire,

MAIRIE de CHAPPES 63720

R.REGERAT

COMMUNE DE CHAPPES
Département du PUY-DE-DÔME

ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

C²EA
9 Avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
Site Internet: www.c2ea.com
Mail@c2ea.com

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

N° AFFAIRE	NOM du FICHIER	ECHELLE
1CE637090004	ZON 2011-chappes.dwg	1/5000

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	DEC.2011	Elaboration du plan	Pascal BONNETTE	Isabelle VIGNI	Isabelle VIGNI
2	FEV.2012	Modification du plan	Pascal BONNETTE	Isabelle VIGNI	Isabelle VIGNI
3					
4					
5					

Légende:

- Assainissement non collectif
- Assainissement collectif existant
- Assainissement collectif à créer

Enquête : 01/10/12 -> 30/10/12

Débat : 18/11/12

approbation

Note importante: seuls les tronçons de canalisation sur les terrains privés constituent une servitude.

Plan du réseau d'assainissement à titre informatif
(source C2EA)

nord

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

1.8

commune de :

CHAPPES

Reçu à la Préfecture le
31 JAN. 2013
ECHELLE
Art. 3 Loi 83-8 1/2500e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEL: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 30/03/2009

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 10/04/2012

- Approbation
Délibération du conseil municipal
du : 29.01.13
réapprouvé le 14/05/13

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1
2
3
4
5
6

STEP

S.A.N.

Station de relevage S.D.1

Station de relevage S.D.6

rejet au milieu naturel

Trop plein

Refoulement vers STEP

Conduite de refoulement

Ø200

Ø160

Ø125

Ø110

Ø90

Ø75

Ø63

Ø50

Ø40

Ø32

Ø25

Ø20

Ø16

Ø12

Ø10

Ø8

Ø6

Ø4

Ø3

Ø2

Ø1

Depart

Eau stagnante

Presence d'Eau

diag50PVC

diag63PVC

PVC050
PVC050
PVC050
PVC050
PVC050
PEHD040
PEHD040
PEHD040

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 26 NOV. 2008
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHAVAROUX

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille HUIT et le 20 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 6/11/08, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme MATHIAS Colette.

PRESENTS : **Colette MATHIAS. René DUBIEN. Jean-Michel ARSAC. José BELDA.Carole BRAVARD. Hervé DUCORNAIT. Thierry GASQ. Bernard MARTHELI.Nelly NOUHEN-SCHNEIDER. Philippe SCHAAL.**
ABSENTE : **Christine MERCIER**
SECRETAIRE DE SEANCE: **Bernard MARTHELI**

OBJET : **Zonage d'assainissement**
Approbation du zonage d'assainissement

Madame Le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Madame Le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 15/05/08, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 26/06/08, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Madame Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 1er au 30 septembre 2008 en mairie de.CHAVAROUX.

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre tous les membres présents
Pour Extrait Certifié Conforme
Le 21 Novembre 2008.

LE MAIRE

MAIRIE DE CHAVAROUX (Puy-de-Dôme)

Colette MATHIAS

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE CHAVAROUX

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Ind.	Date	Nom	Modification	Vérifié
B	13/06/2008	J.MOLLIER	Mise à jour	F.THIRIET
A	16/11/2007	J.MOLLIER	Mise à jour	F.THIRIET
	21/05/2007	J.MOLLIER	Première saisie	F.THIRIET

Fond de Plan dressé par : SAFEGE

Nom du fichier : CH00900_Chavaroux_ASS.dwg

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	CH00900
Echelle	1:3 000
Chef de projet	F.THIRIET

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 19 59 80
Fax. 04 73 19 59 89
E-mail. Agence.Chamalieres@safege.fr

N

LEGENDE

- Limite du périmètre d'assainissement collectif futur
- Limite du périmètre d'assainissement collectif actuel

LEGENDE

- UNITAIRE
- Eau pluviale / Eau Usée . } SEPARATIF
- COLLECTEUR (intercommunal)

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMMUNE DE :

CHAVAROUX

3.4

REV. 1
APP

D.D.E. 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU 1/2000

REVISION N°1	MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISE A JOUR
PRESCRIPTION Délibération du Conseil Municipal du 30/10/1991	– 1
ARRET DE PROJET Délibération du Conseil Municipal du 07/10/1994	– 2 – 3
APPROBATION Délibération du Conseil Municipal du 2/11/1995	– 4 – 5

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMMUNE DE :

CHAVAROUX

3.3

REV. 1
APP

D.D.E. 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

RESEAU D'EAU POTABLE AU 1/2000

REVISION N°1	MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISE A JOUR
PRESCRIPTION Délibération du Conseil Municipal du 30/10/1991	- 1
ARRET DE PROJET Délibération du Conseil Municipal du 07/10/1994	- 2
APPROBATION Délibération du Conseil Municipal du 2/11/1996	- 3 - 4 - 5

LEGENDE

Réseau de distribution existant

Bornes d'incendie

CHAMP GALAND
LE PATURAL
CHAMP MARNASSE
COMMUNE DE JOZE
LES PRADEAUX
COIN DE LOCHE
LES PRES
PRES DE LA RESERVE
CHAMP DE LIGNAT
LUSSAT
CHAMP BANET
LES VAURES
LES VORTS
DERRIERE LES VAURES
CHEZ ROSSIGNOL
LES COLOMBIERES
LE CHAMET
PUY JUMET
LES REVIEURES
LES VIGNES
PUY DES VIGNES
LES QUARTERONS
COMMUNE DE LUSSAT
COMMUNE DES MARTRES - D'ARTIERES
R.D. 51 Route départementale n°51 de Vichy à Pont-du-Château
R.D. 84
adduction
Réservoir surélevé de 1000 m³
N

N° 2019/028

COMMUNE
DE CHARBONNIERES-LES-VARENNES (63410)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET

RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR MISE A JOUR ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le 06 juin 2019 à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 31 mai 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Gérard CHANSARD.
Présents : Monsieur CHANSARD, Monsieur GIRAUD, Monsieur PERRAUD, Monsieur GUERET, Madame GARCIN, Monsieur BOTTON, Madame PALASSE, Madame PLUCHART, Monsieur TIXIER, Madame BOURLET, Monsieur MIOCHE, Monsieur BECK, Madame CIVADE, Madame SAMPER,
Excusés : Madame VIOLLE (donne procuration à Monsieur PERRAUD), Madame PEYRAT (donne procuration à Madame PLUCHART) Madame D'AGIER (donne procuration à Monsieur CHANSARD).
Absents : Madame GUITTER, Madame PERDRIX.

Secrétaire de séance : Monsieur PERRAUD

Vu l'enquête publique du 18 mars 2019 au 23 avril 2019, M. le Maire présente à l'assemblée le rapport du commissaire enquêteur sur la mise à jour du zonage d'assainissement. Il rappelle qu'aucune observation a été enregistrée. Il tient à préciser qu'une nouvelle station d'une capacité de 300 EH a été réalisée à Douhady et est en service depuis plus de 6 mois.

Il rajoute que le projet est cohérent et justifié et qu'il ne fait que s'adapter au mode d'assainissement déjà existant sur la commune et donne donc un avis favorable. Monsieur le Maire propose de valider l'avis favorable du commissaire enquêteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avis favorable du commissaire enquêteur sur la mise à jour du zonage d'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire le 15 juin 2019
Le Maire

Gérard CHANSARD

Membres	
En exercice:	*19*
Présents:	*14*
Votants:	*17*
Excusés :	*3*
Absents :	*2*

Transmis en Sous-préfecture
Le 17 JUIN 2019
Publié et notifié
Le

Accusé de réception en préfecture
063-216300021-20190606-2019028-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Une mise à jour du Zonage d'Assainissement a été approuvée en juin 2019.

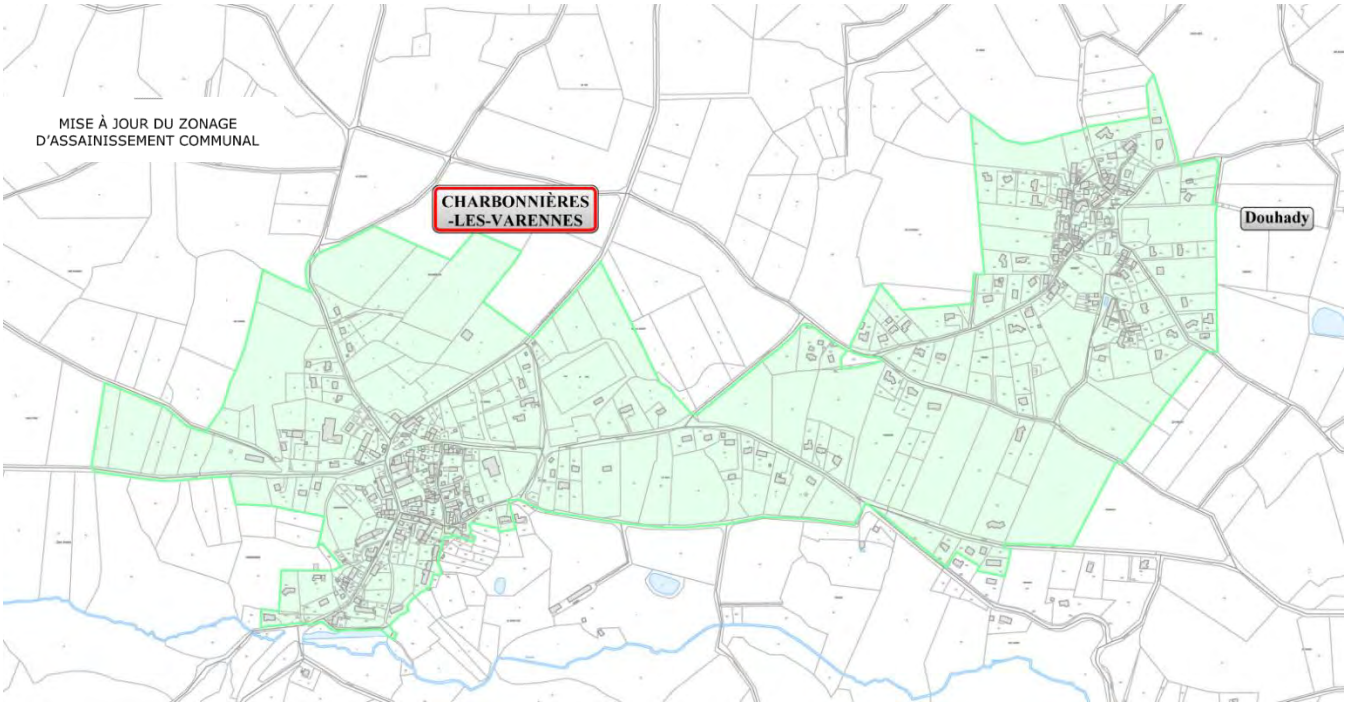

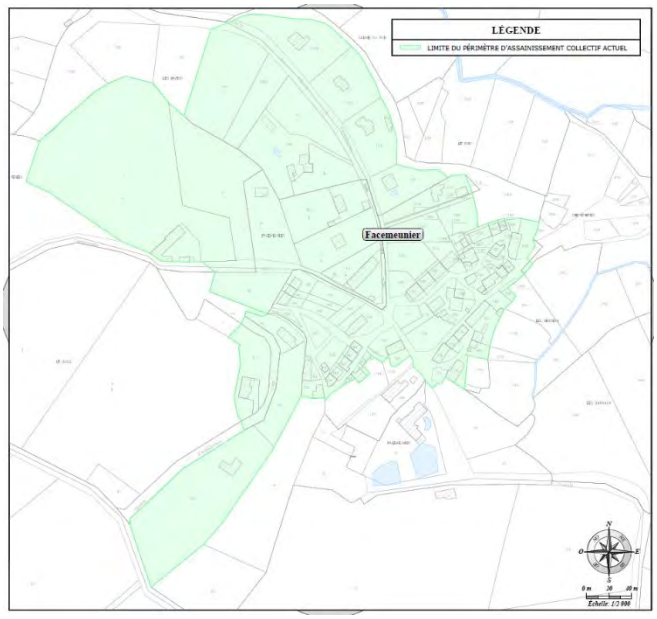

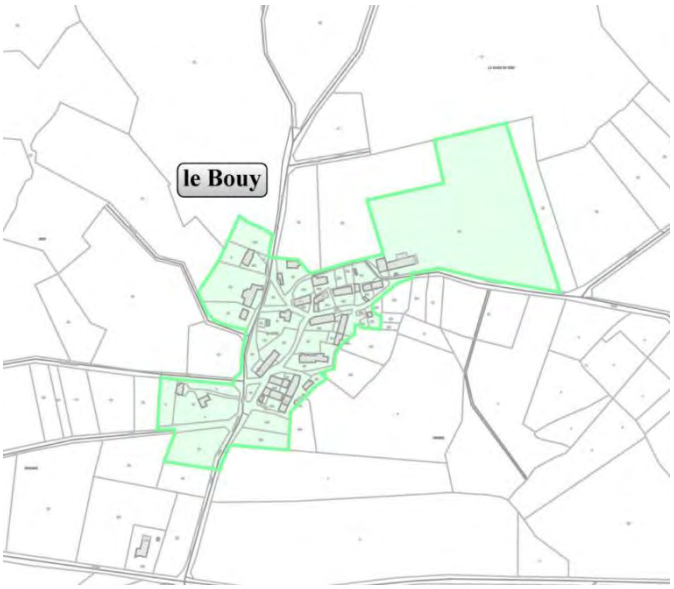

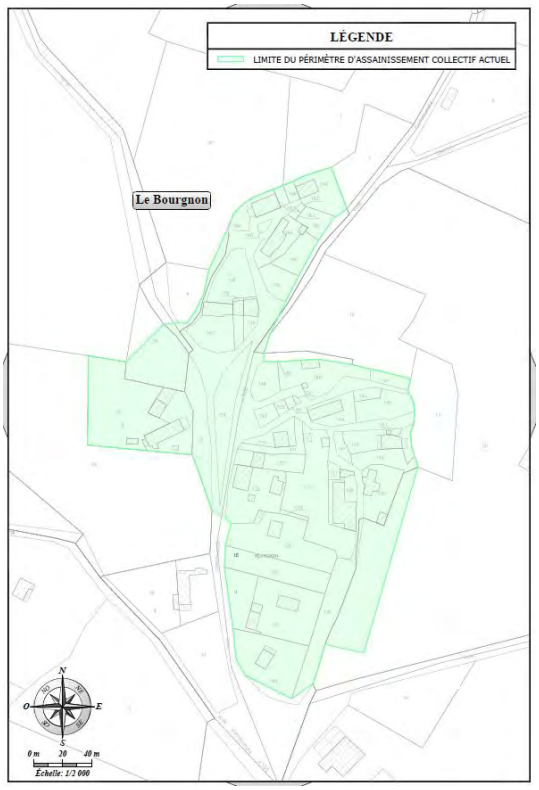
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Le Bourgnon
N
O
E
S
0 m 20 40 m
Échelle: 1/2 000

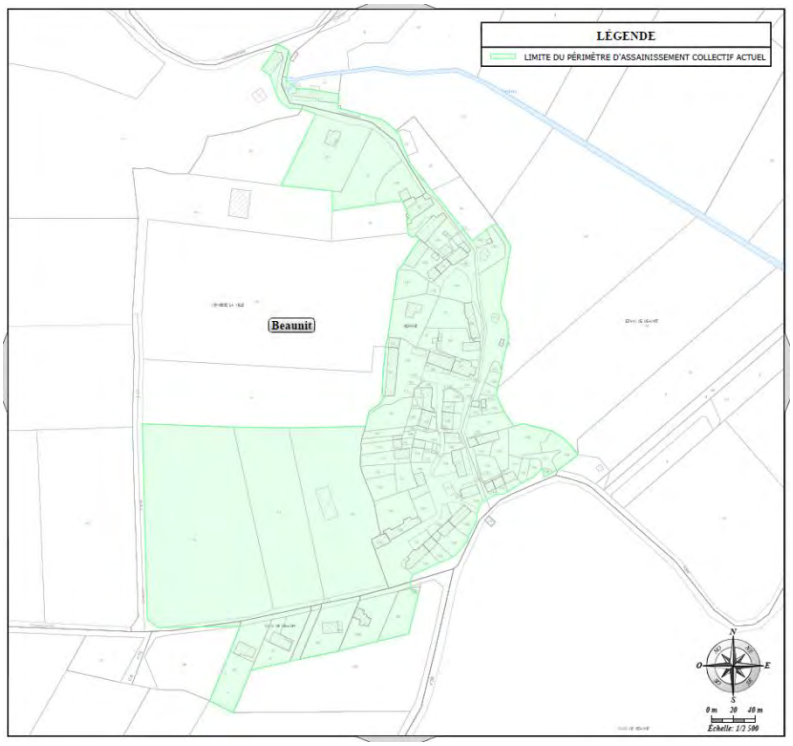
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Beaunit
N
O
E
S
0 m 20 40 m
Échelle: 1/2 500

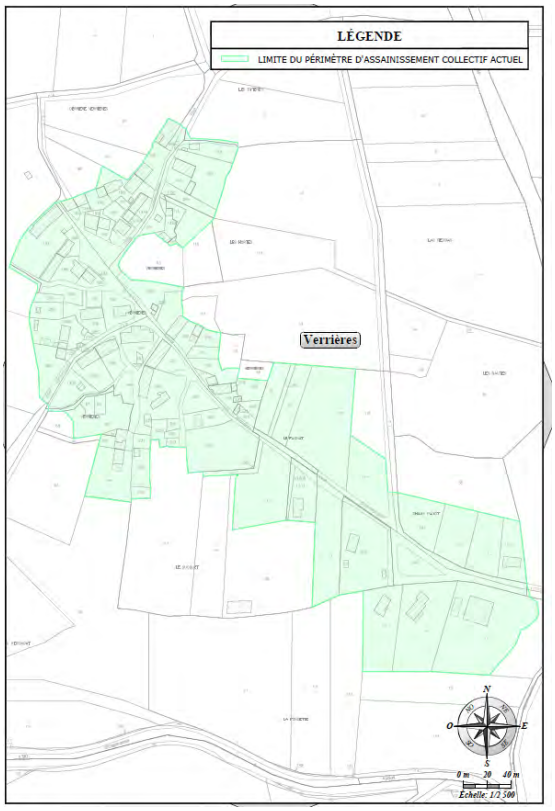
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Verrières
N
O
E
S
0 m 20 40 m
Échelle: 1/2 500

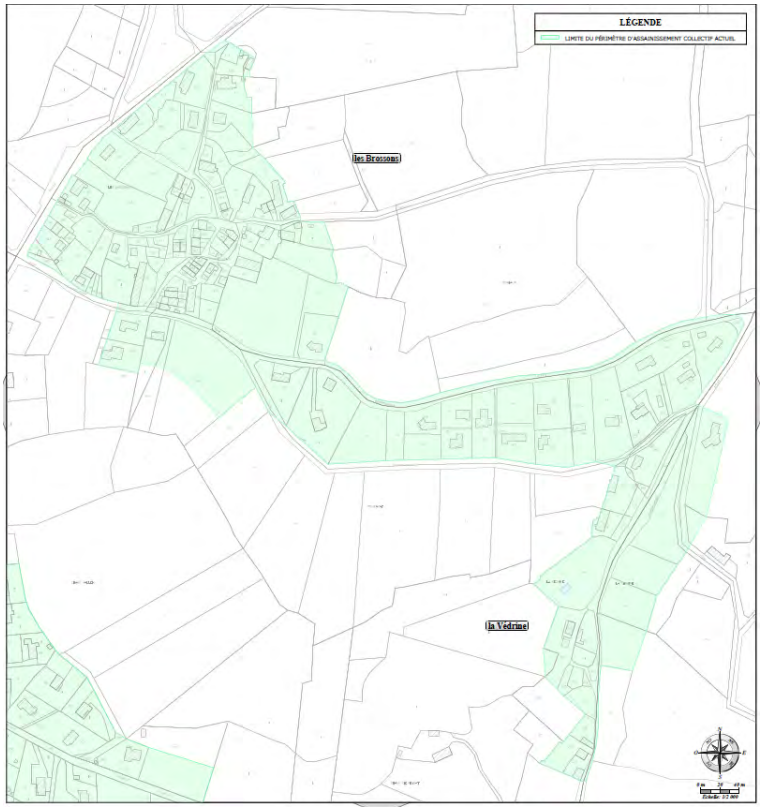
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
les Brossons
la Védrine

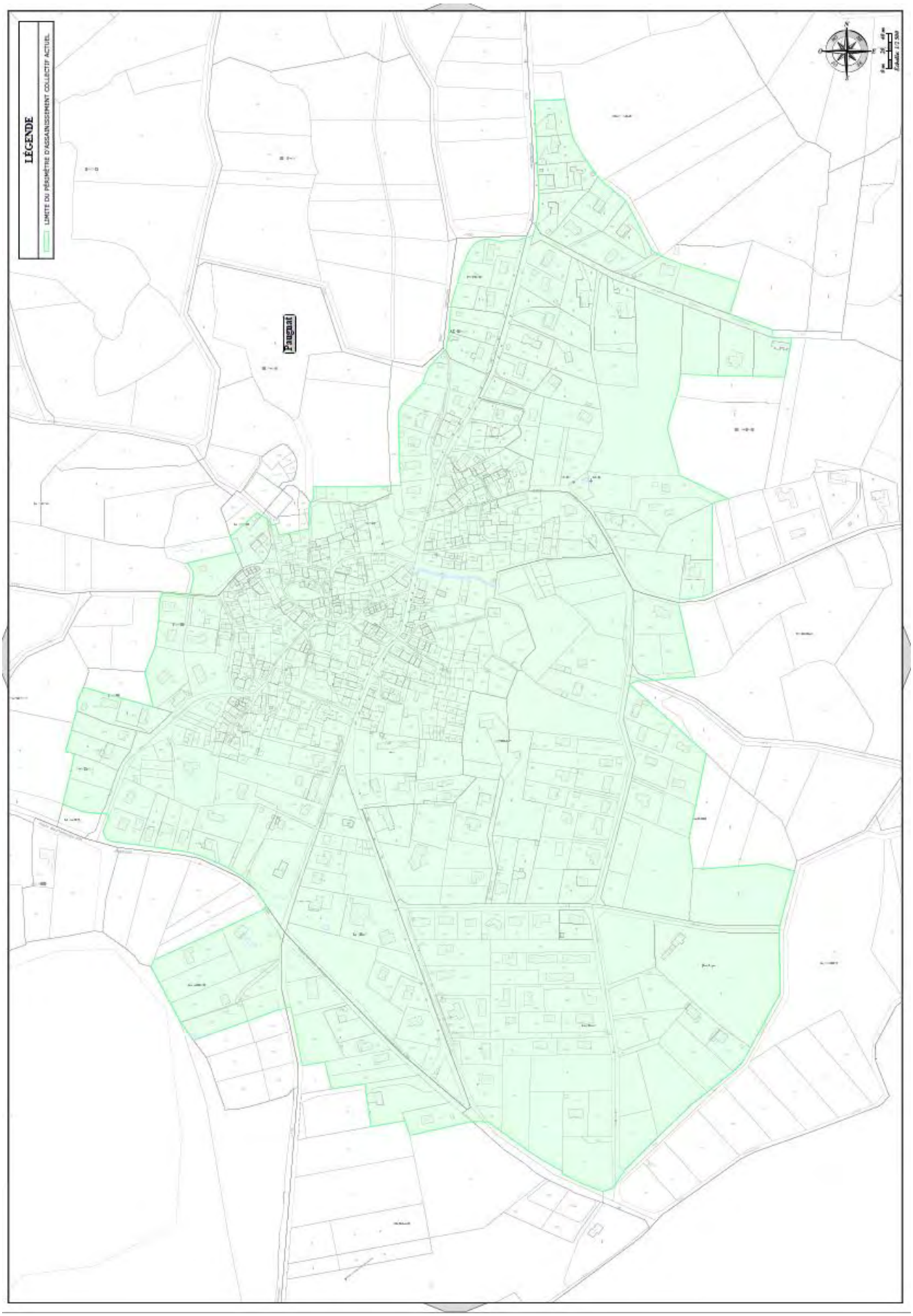
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Pargnat

LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Grelière
N
O
E
S
0 m 20 40 m
Échelle: 1/2 000

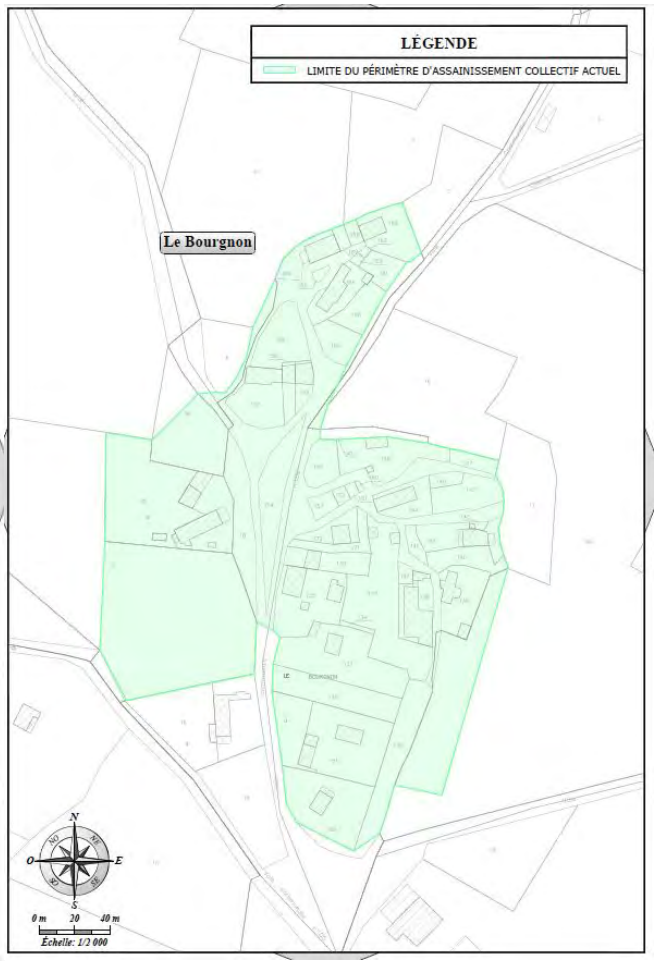
LÉGENDE
LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
Le Bourgnon
N
O
E
S
0 m 20 40 m
Échelle: 1/2 000

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMMUNE de

CHARBONNIÈRES LES-VARENNES

6.3

SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.26.16.26
Fax : 04.73.34.26.05

PLAN LOCAL D'URBANISME

Réseau d'eau potable

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 16 octobre 2014

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil communautaire du 23 octobre 2018

APPROBATION
Délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2019

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

N

Usine de traitement de l'eau

Captage 1
PARTITEUR
Refoulement Nord
Refoulement Sud
Fonte Ø200
Vers réservoir du Thiolet
Vers réservoir de Verrières
Station de pompage
Vers Grolière
Captage 2

Réservoir du Bourgnon 150m3
Réservoir du Bouy 100m3
Réservoir de Verrières 100m3
Réservoir du Thiolet 150m3 VOLVIC
Adduction de Volvic
Accord Bourgnon Ø45
Regard des Broussons
Vente d'eau

Légende

Eau potable

- Réseau d'Eau Potable d'Adduction et de Distribution communale
- Réseau d'Eau Potable d'Adduction de Volvic
- Vidange ou Purge
- Poteau d'incendie
- Réservoir avec capacité
- Station de pompage
- Ventouse
- Vanne ou Robinet vanne
- Réducteur de pression

Les parties communales non visibles sur le plan, ne sont pas concernées par la présence de réseaux.

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

CLERLANDE

1.6

ECHELLE: 1/5000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEL: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

Enregistré le
14 DEC. 2005
Art. R. Les 123-19 du C.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

le territoire communal

- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 25 avril 2003

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 29 novembre 2004

- Approbation
Délibération du conseil municipal
du :

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

CLERLANDE

1.5

ECHELLE: 1/5000*

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

Copie à la préfecture le :
14 DEC. 2005
Art. 3 Loi 83-213 du 01.01

PLAN LOCAL D'URBANISME

EAU POTABLE

le territoire communal

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- **Prescription**
Délibération du conseil municipal du : 25 avril 2003

- **Arrêt du projet**
Délibération du conseil municipal du : 29 novembre 2004

- **Approbation**
Délibération du conseil municipal du :

LEGENDE

- RESEAU UNITAIRE OU D'EAUX USEES
- RESEAU D'EAUX PLUVIALES
- REGARD DE VISITE AVEC SENS D'ECOULEMENT
- DEVERSOIR D'ORAGE (D.O)
- AVALOIR
- GRILLE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

ENNEZAT

3.4

APP REVISION 2

dde 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/2000

REVISION N° 2

- **Prescription** Délibération du Conseil Municipal du 15/01/1999
- **Arrêt du projet** Délibération du Conseil Municipal du 22/12/2000
- **Approbation** Délibération du Conseil Municipal du 19/10/2001

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1 ____

2 ____

3 ____

4 ____

5 ____

6 ____

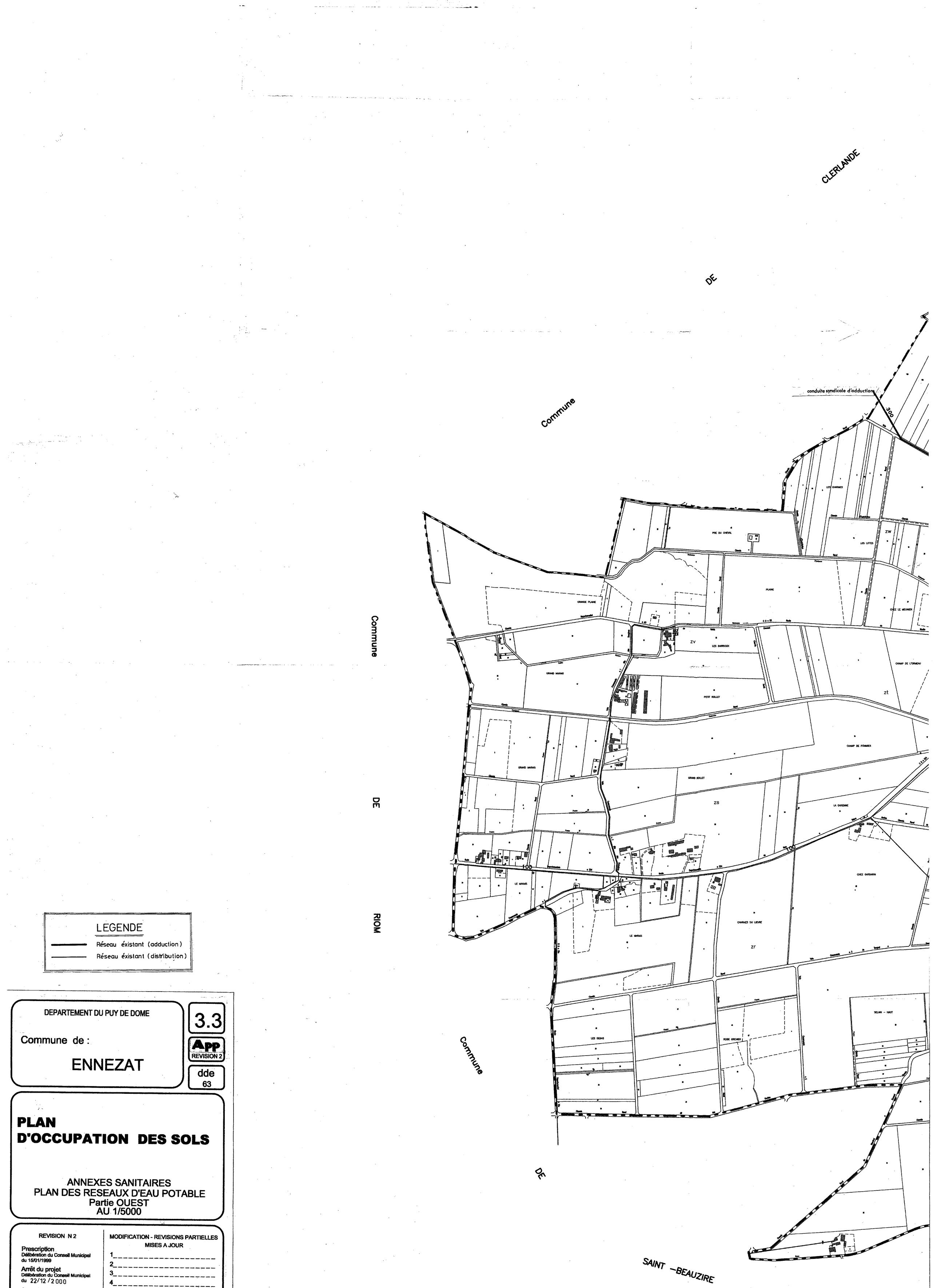

LEGENDE

- Réseau existant (adduction)
- Réseau existant (distribution)

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Commune de :

ENNEZAT

3.3

APP REVISION 2

dde 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES
PLAN DES RESEAUX D'EAU POTABLE
Partie OUEST
AU 1/5000

REVISION N 2	MODIFICATION - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR
Prescription Délibération du Conseil Municipal du 15/01/1999	1
Arrêt du projet Délibération du Conseil Municipal du 22/12/2000	2
Approbation Délibération du Conseil Municipal du 19/10/2001	3
	4
	5
	6

COMMUNE
DES
MARTHES – SUR – MORGE

Commune DE SAINT-IGNAT

Commune D'ENTRAIGUES

Commune CHAPPES

Commune DE

LEGENDE

Réseau existant (adduction)

Réseau existant (distribution)

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Commune de :

ENNEZAT

3.2

APP REVISION 2

dde 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES
PLAN DES RESEAUX D'EAU POTABLE
Bourg d'ENNEZAT
AU 1/5000

REVISION N 2

Prescription
Délibération du Conseil Municipal du 15/01/1999

Arrêt du projet
Délibération du Conseil Municipal du 22/12/2000

Approbation
Délibération du Conseil Municipal du 19/10/2001

MODIFICATION - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1
2
3
4
5
6

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

ENTRAIGUES

1.9

ECHELLE: 1/2000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Sallins
63 000 Clermont-Ferrand
TEL: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

Le bourg - Le Poux

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- Prescription
Délibération du conseil municipal du : 5 juillet 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal du : 3 mars 2006

- Approbation
Délibération du conseil municipal du :

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

ENTRAIGUES

1.7

ECHELLE: 1/5000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

EAU POTABLE

Territoire communal

- Prescription
Délibération du conseil municipal du : 5 juillet 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal du : 3 mars 2006

- Approbation
Délibération du conseil municipal du :

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

ENTRAIGUES

1.8

ECHELLE: 1/2000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Sallins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

EAU POTABLE

Le bourg

- Prescription
Délibération du conseil municipal du : 5 juillet 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal du : 3 mars 2006

- Approbation
Délibération du conseil municipal du :

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

Affichée le 13/11/00 - au 30.3 2001

MAIRIE

DE

MALAUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil, le 25 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de MALAUZAT, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François MATHOT, Maire.

Objet :

Zonage D'Assainissement
Approbation

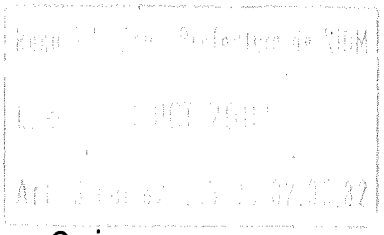

Nombre de conseillers en exercice : **Quinze.**
Date de convocation du Conseil Municipal :**18/10/2000**
Présents : Mr AYRAL, Mr BARBECOT , Mme BOUTHORS, Mme SAHUT, Mr GEHAN, Mme BUSSIERE, Mr DESEMARD, Mme DULAC, Mme ROUSSEL, Mme MARTEL, Mr HEBRARD.
Absents Excusés : Mme VIRETTE, Mr PIEDPREMIER, Mr DANTIL.

Mme BOUTHORS Françoise a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 25 Août 1999, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique le 26 Juillet 2000.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 5 Septembre 2000 au 6 Octobre 2000 inclus en Mairie de Malauzat.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport du Commissaire-Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de Malauzat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué

A.BARBECOT

Département du PUY-DE-DOME
Commune de MALAUZAT

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Echelle : 1/5000

Assainissement individuel

Assainissement collectif existant

Assainissement collectif futur

INTER ETUDES AMENAGEMENT
Ingénieurs Conseils
9, avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique La Pardieu
63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04.73.26.64.66 - Fax : 04.73.26.43.23

Septembre 1999

Source : SEMERAP

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

MALAUZAT

1.10

ECHELLE 1/5000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 04 MARS 2008
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAU ASSAINISSEMENT

LE TERRITOIRE COMMUNAL

- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 27 septembre 2004

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 29 juin 2007

- Approbation
Délibération du conseil municipal
du : 19 février 2008

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

RD 213
RD 213
RD 213

MAIRIE
DE
MALINTRAT
63510 Puy-de-Dôme

204

6/11 - CR → CC
enregistrement
puis classement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le six octobre à vingt heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian, Maire.

Date de convocation : 1er octobre 2009

Présents : Mme FAJON Annie. M. NAVARRO Olivier. Mme FOURNET Marelyse. Mme MONISTROL Jacqueline. Mme ROUVET Nathalie. M. MARCHEPOIL Alain. M. CHARNAY Olivier. Mme DEVOUARD Florence. M. CORDESSE Daniel. Mme BOURDOULEIX Françoise. M. OLLIER Christian.

Absents excusés : M. Yves OLLIER pouvoir à Mme FOURNET Marelyse
M. DECOMBAT Frédéric pouvoir à Mme DEVOUARD Florence

Secrétaire de séance : M. NAVARRO Olivier

Nombre de membres :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

	I	A	PR	I	A	PR	
DDEA							SG
DDEA Adjoint							MEDD
Secretariat							CTCL
I : Information A : attribution	20 OCT. 2009						PR : projet de réponse
SADT							SEEF
SET							SHV
SEA							SSR
AC / PC							Agence
le DDEA				le DDEA Adjoint			

OBJET : Zonage d'assainissement
Approbation du zonage d'assainissement

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 20 avril 2007, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 2 juin 2009 au 1er juillet 2009 en mairie de Malintrat.

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexé.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
A Malintrat, le 13 octobre 2009
Le Maire,
Christian OLLIER

Certifié exécutoire le :
Publié le :

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME
14 OCT. 2009
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

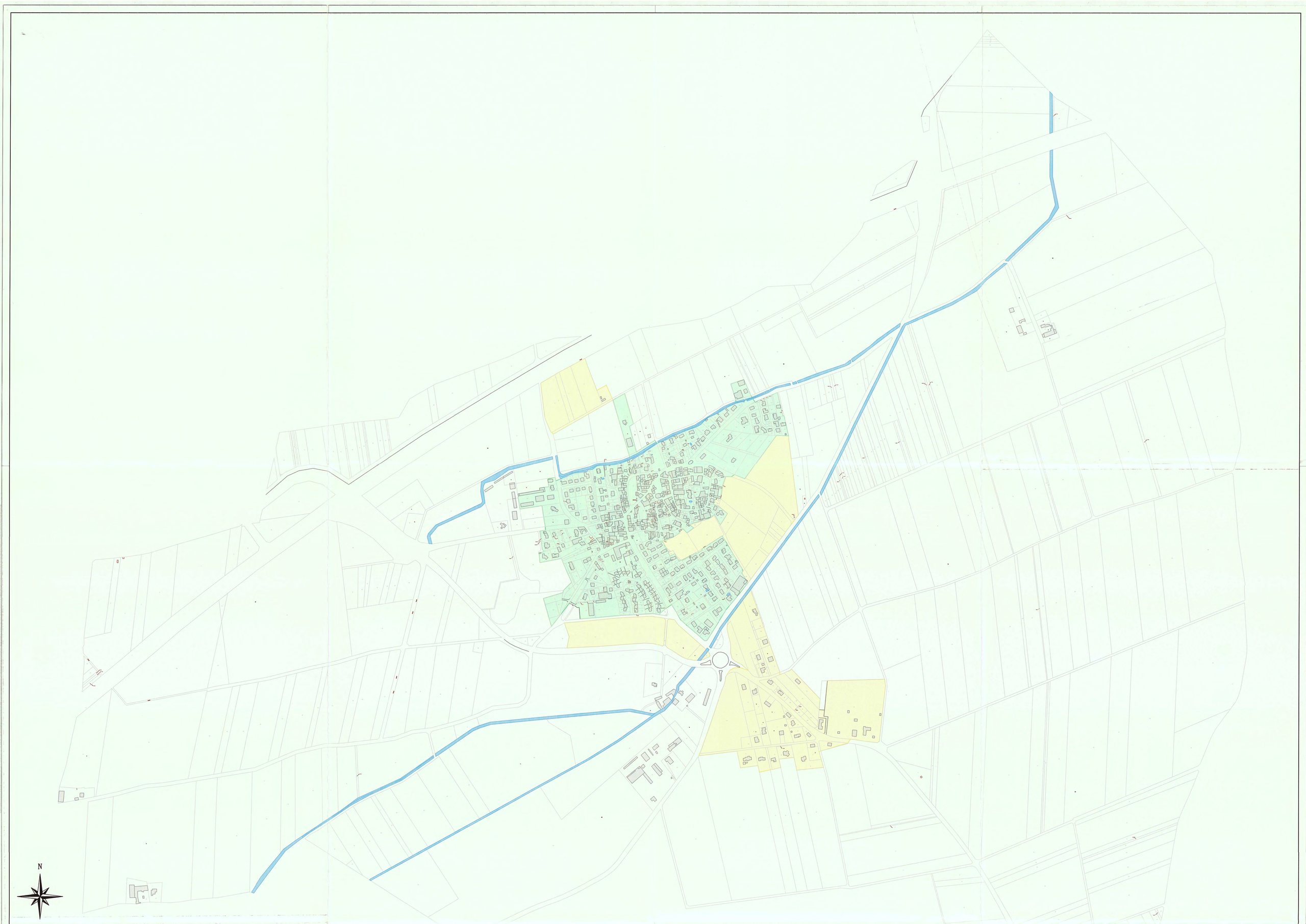

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE MALINTRAT

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Ind.	Date	Nom	Modification	Vérifié
A	11/12/2007	J.MOLLIER	Mise à jour	F.THIRIET
	21/05/2007	J.MOLLIER	Première saisie	F.THIRIET

Fond de Plan dressé par : SAFEGE

Nom du fichier : CH00900_Malintrat_ASS.dwg

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	CH00900
Echelle	1:5 000
Chef de projet	F.THIRIET

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 19 59 80
Fax. 04 73 19 59 89
E-mail. Agence.Chamalieres@safege.fr

LEGENDE

- Limite du périmètre d'assainissement collectif futur
- Limite du périmètre d'assainissement collectif actuel

COMMUNE DES MARTRES SUR MORGE **N° 2011-11-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 NOV. 2011

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'an deux mil onze le sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de **LES MARTRES SUR MORGE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Eugène CHASSAGNE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2011

PRESENTS : Eugène CHASSAGNE, Pascal BOISSONNEAU, Anne BOROT, José CRESPO, Jean-Jacques REYNAUD, Laurent RENAULT, Sylviane SOUCHAL,

ABSENTS : Mme Béatrice DEFET, M. Thierry VILARRASA, M. Roger PIRES, M. Sébastien LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne BOROT

OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE

Vu le code de l'Environnement ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-10 et R.2224-8 ;

Vu le code d'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2011 approuvant le projet de zonage prescrivant sa mise à enquête publique ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2010 prescrivant la mise à enquête du projet de zonage d'assainissement ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que le projet de zonage d'assainissement est prêt à être approuvé,
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles L.123-10 et 123.32 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux.
DIT que la présente délibération ne sera exécutoire conformément à l'article L.123-12 que :

- Dans un délai d'un mois suivant sa transmission au préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter au zonage d'assainissement, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations ;
- Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en compte en considérant est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de zonage d'assainissement qui lui est annexé est transmis à Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré en mairie, les jours mois et an que dessus
Pour copie conforme, le 10 novembre 2011
Le Maire
E. CHASSAGNE

MAIRIE DE MARTRES-SUR-MORGE 63 (Puy-de-Dôme)

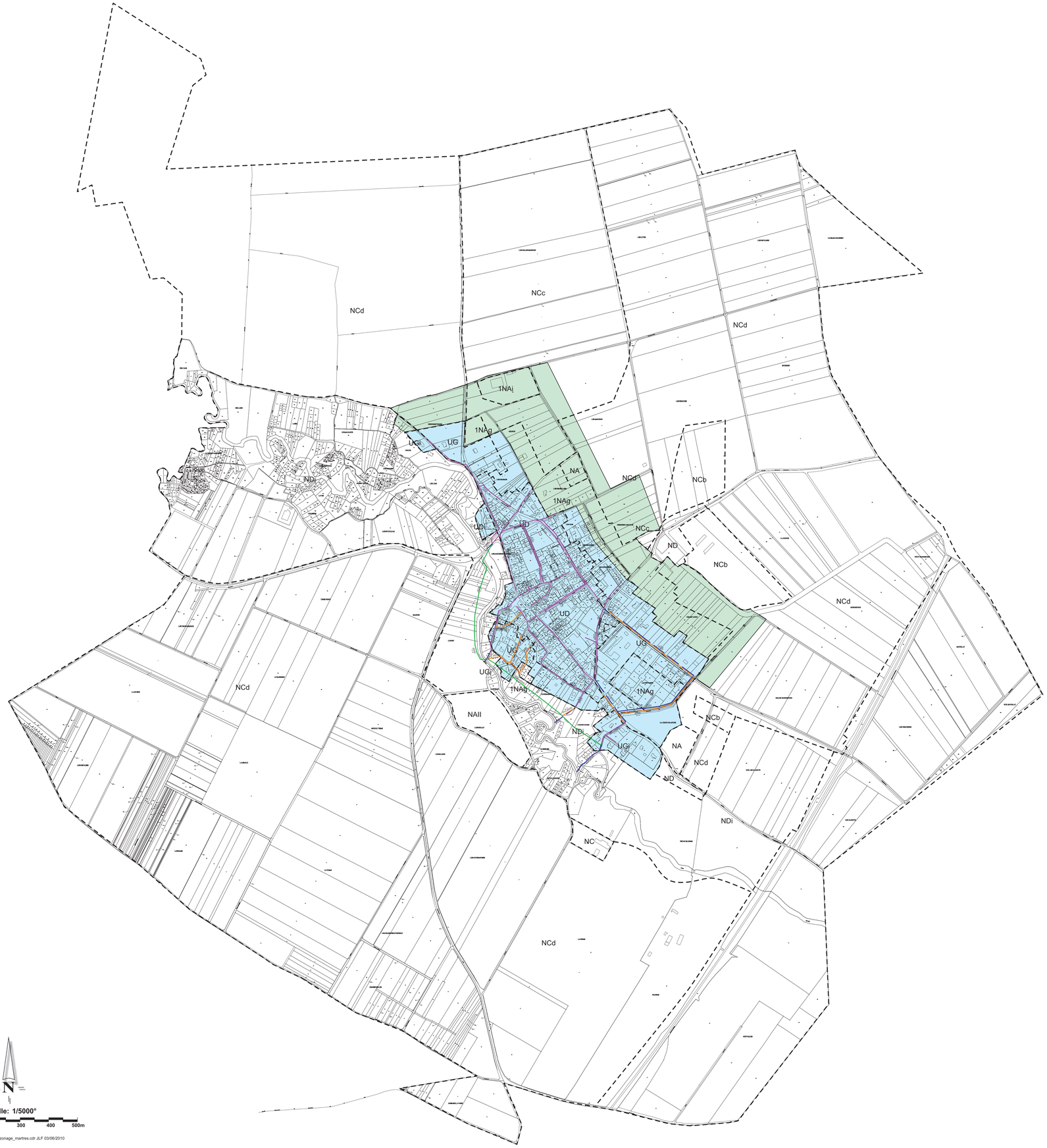

HUD86074F proposition_zonage_martres.cdr JLF 03/06/2010

Légende :

- Limite de zonage PLU
- **NC** Intitulé de zone

Réseau d'assainissement actuel
- Réseau unitaire
- Réseau séparatif
- Réseau eaux pluviales
- Réseau refoulement
- Réseau de transport du SIA Morge-Chambaron
- Déversoir d'orage
- Dessableur

Proposition de zonage d'assainissement
- Zones en assainissement collectif
- Zones en assainissement collectif futur
- Zones en assainissement non collectif
- Réseau hydrographique

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

MAITRE D'OUVRAGE :

SIA Morge et Chambaron

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE MARTRES SUR MORGE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

egis eau
Société Française d'Ingénierie
6, av. Jean Jacques Rousseau
63510 AULNAT
Tél: 04 73 60 35 14
Fax: 04 73 60 30 08

Indice	Date	Modifications	Réalisé par	Vérifié par
0	16/09/2008	-		
1	06/04/2009			
2	05/03/2010	Zonage	JLF	HS

Phase	ECHELLE	1/5000°
	PLAN N°	

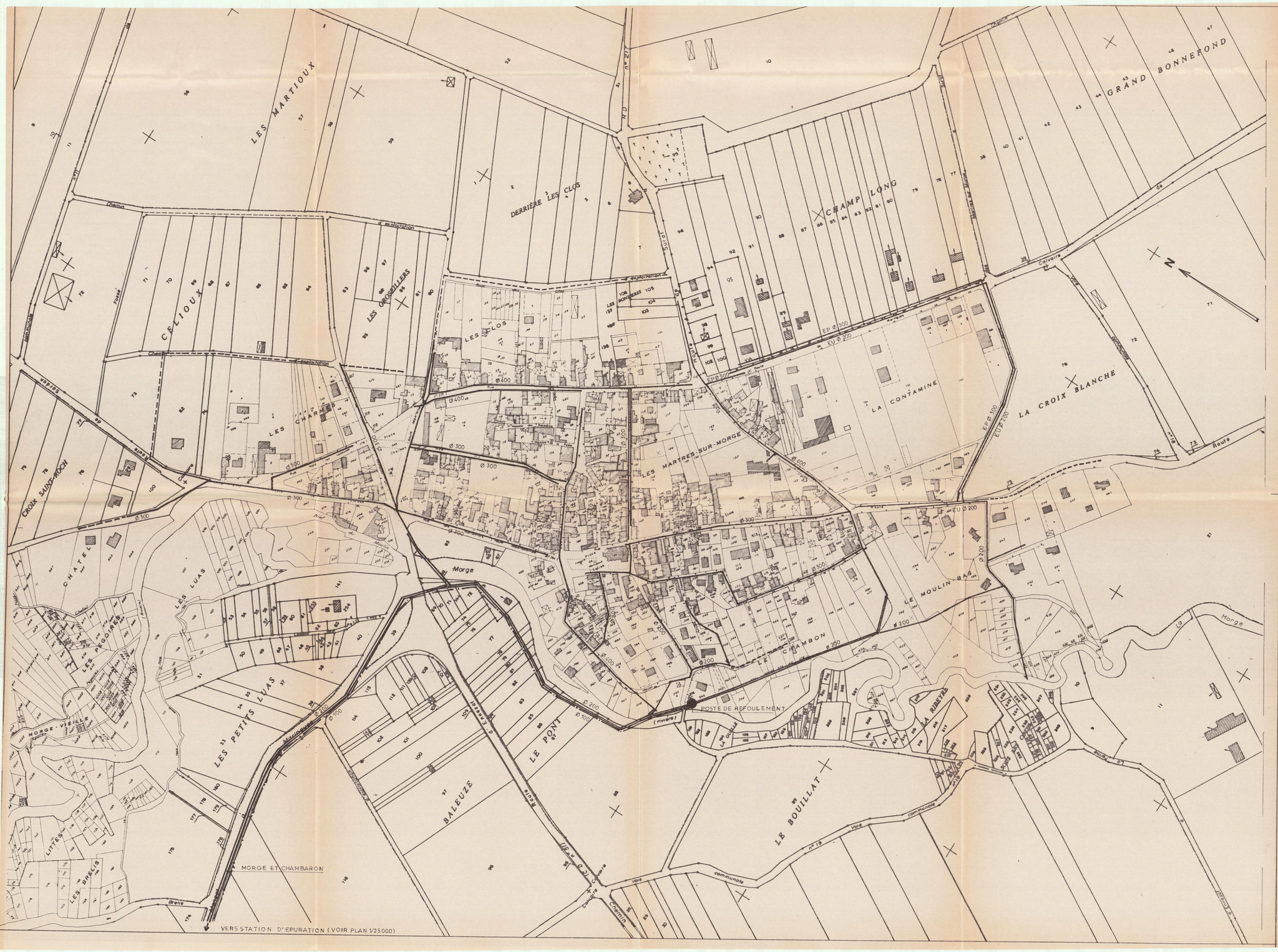

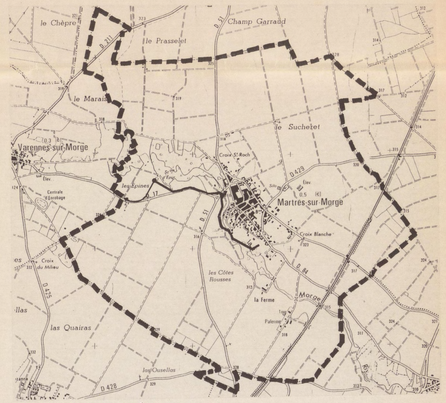

VUE SUR COLLECTEUR éch 1/25000 e

RESEAU EXISTANT

PROJET

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

LES MARTRES-SUR-MORGE

3.3

APP

CARRE-LONG
D.D.E. 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AU 1/2000

ELABORATION

- **Prescription**
  Délibération du Conseil Municipal du 13/12/1996
- **Arrêt du projet**
  Délibération du Conseil Municipal du 30/04/1999
- **Publication**
  Arrêté du Maire du 22/11/1999
- **Approbation**
  Délibération du Conseil Municipal du 08/09/2000

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

COMMUNE DE VARENNES-SUR-MORGE

COMMUNE DE SARDON

COMMUNE DE SAINT-IGNAT

COMMUNE DE CLERLANDE

LE MARAIS NORD
LE MARAIS SUD
LES CHAMPS DU MARAIS
SOUS LOLERIAS
LOLERIAS
SUR LES BARMETTES
LES BARMETTES
FONTAINE DE MEUILLAT
PRE LACHAMPS
LACHAMPS
LA GRAVRE SABRE
LES LITTES
LES CHAMPS BAGNOUX
LES FONTAINES
LE GRAND SUCHERET
SUCHERET
LES PEROUZES
LES MARTIOUX
CELIOUX
CROIX SAINT-ROCH
LES PETITS LILAS
LES EPINES
TERRE FORTE
LES TROIS ORMEAUX
BALEUZE
LE PONT
LE BARRISSAT
A LA SOURCE
SOUS LE TERME
LE BOUILLAT
LE PAILLOUX
LA GROLLE
LES GERVAISES
LE TENAGE
LE TERME
LES CHARRIERES D'ENNEZAT
LES CÔTES ROUSSES
LA FERME
PRE DE PALERME
PALERME
NEUVILLES
LA BOUDE
BONNEFOND
GRAND BONNEFOND
MOULAT
LES PESCHARDS
LA CROIX BLANCHE
SUR LES BARIOTS
LES ARDRETS
DERRIERE LA LIGNE
Ch D'ENNEZAT

ventouse autostabilisateur

Ø 250
Ø 150
Ø 300
Ø 100
Ø 60

N

LEGENDE

RESEAU D'ADDUCTION

RESEAU DE DISTRIBUTION

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

LES MARTRES-SUR-MORGE

3.2

APP

CARRE-LONG
D.D.E. 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

PLAN DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU 1/5000

ELABORATION

- **Prescription**
  Délibération du Conseil Municipal
  du 13/12/1996
- **Arrêt du projet**
  Délibération du Conseil Municipal
  du 30/04/1999
- **Publication**
  Arrêté du Maire
  du 22/11/1999
- **Approbation**
  Délibération du Conseil Municipal
  du 08/09/2000

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

Département du Puy-de-Dôme

Arrondissement de Riom

COMMUNE DE MENETROL

224

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 18 JUIL. 2008
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19
Dont	3 pouvoirs

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2008

L'an deux mil huit, le onze juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame le Maire, Nadine DE CARVALHO.**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

Etaient absents : CHERVALIER Jean-Paul (pouvoir donné à M. DE ABREU Jérôme), **GANNE Philippe** (pouvoir donné à Mme DE CARVALHO Nadine), **MERLE Virginie** (pouvoir donné à Mme CHALARD Christine)

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX

Objet : Approbation du Plan de zonage de l'assainissement

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-1 et R.123-11 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2007 proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ;
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;**
- ✓ **Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après : « la Montagne » et « le Semeur » ;**
- ✓ **Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :**
  - **à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,**
  - **à la Sous-préfecture ;**
- ✓ **Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement ;**
- ✓ **Dit que la présente délibération sera exécutoire après les l'accomplissement des mesures de publicité précitées.**

Une copie de cette délibération sera adressée au Sous-préfet, accompagnée du dossier de plan de zonage, ainsi qu'à :

- La Mission Inter-service de l'eau,
- La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale,
- La Direction Départementale de l'Equipement,
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Nadine DE CARVALHO

MAIRIE de MENETROL 63200 (PUY-DE-DÔME)

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

SIARR

COMMUNE DE MENETROL

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

PROPOSITION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DATE : Juin 2007	Echelle: 1/5 000

A.E.C.

RESIDENCE LA TOUR DES AILES
03 200 VICHY
Tel. : 33 (0)4 70 31 04 46
Fax. : 33 (0)4 70 31 56 46

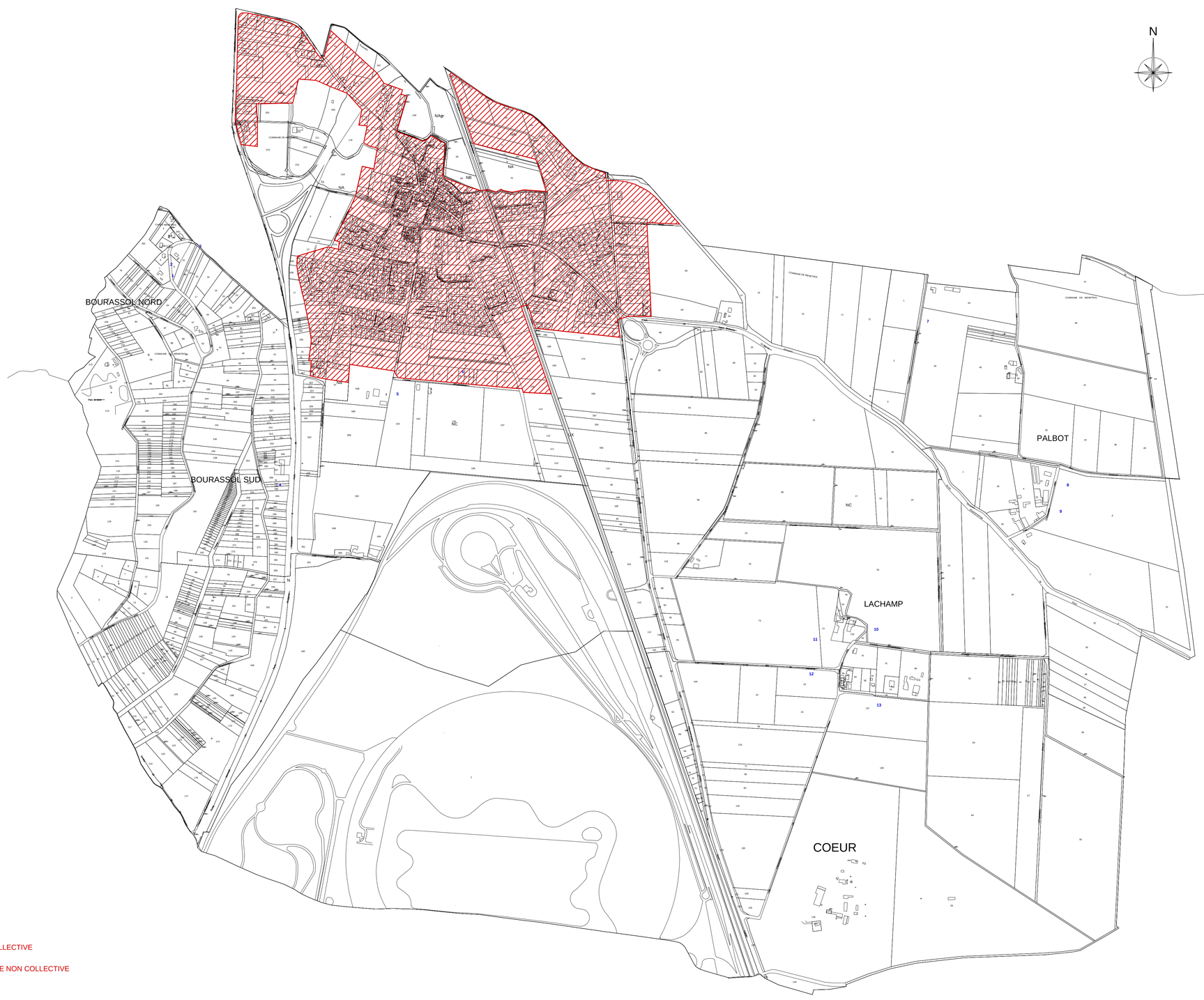

SECTEUR A VOCATION DE DESSERTE COLLECTIVE

LES AUTRES SECTEURS SONT A VOCATION DE DESSERTE NON COLLECTIVE

LÉGENDE

- RÉSEAU UNITAIRE EXISTANT
- RÉSEAU D'EAUX USÉES EXISTANT
- RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES EXISTANT
- FOSSE EXISTANTE
- REGARD UNITAIRE EXISTANT
- DALLE BÉTON UNITAIRE EXISTANTE
- REGARD D'EAUX USÉES EXISTANT
- DALLE BÉTON D'EAUX USÉES EXISTANTE
- REGARD D'EAUX PLUVIALES EXISTANT
- DALLE BÉTON D'EAUX PLUVIALES EXISTANTE
- DESSABLEUR EXISTANT
- GRILLE EXISTANTE
- GRILLE CIRCULAIRE EXISTANTE
- PRISE DE FOSSE EXISTANTE
- FONTAINE EXISTANTE
- PUITS EXISTANT
- DÉVERSOIR D'ORAGE EXISTANT
- STATION D'ÉPURATION
- BOITE DE BRANCHEMENT D'EAUX USÉES EXISTANTE
- BOITE DE BRANCHEMENT D'EAUX PLUVIALES EXISTANTE

INFORMATIONS ALPHANUMÉRIQUES

CANALISATION
T400 *Ovoïde en cm*
Ø200 PVC *Diamètre en mm*
1.00 x 1.00 Dalot H x L en m

REGARD
1.00 Profondeur du regard en m
NONE Regard non travaillé / non identifié
Si Regard bouché
ROSA Regard recouvert / non accessible

Ø200 PVC 1.00

NOTA:

La position des réseaux, établie après reconnaissance visuelle, est donnée à titre indicatif.

LOCALISATION DU PLAN

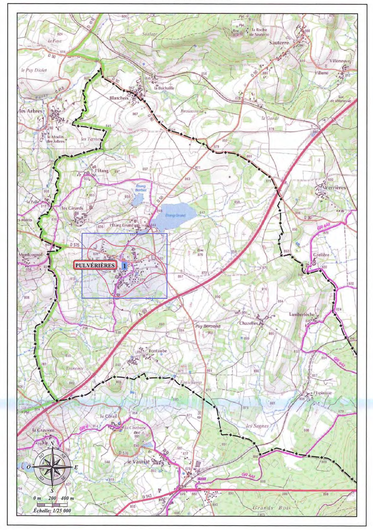

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE PULVÉRIÈRES

BOURG DE PULVÉRIÈRES

6.4a

DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT

Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
A	23/01/2014	J. MOLLIER	Première saisie	F. THIRIET

Fond de plan dressé par : SAFEGE — Nom du fichier : 13CCH042_DIAG-ASST.dwg — Format : 1365.00 mm × 891.00 mm

PLAN GÉNÉRAL DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	13CCH042
Échelle	1/1 000
Chef de projet	F. THIRIET

SAFEGE Ingénieurs Conseils
Agence de CLERMONT-FERRAND
ZAC de Cheix
3 Rue Enrico Fermi - BP318
63540 ROMAGNAT
Tél: +33(0)4 73 19 59 80
Fax: +33(0)4 73 19 59 89
E-mail: clermont@safege.fr

DEPARTEMENT du PUY DE DOME (63)

COMMUNE de PULVERIERES

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

6.4c

RESEAU D'ASSAINISSEMENT
CHAZELLE ET LE GIRARD

Réf : 45527

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 27 février 2015
ARRET du PROJET par délibération du conseil communautaire du

APPROBATION du PLU par délibération du conseil communautaire du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1. …
2. …

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26
E-mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

RÉALITÉS & DESCOEUR

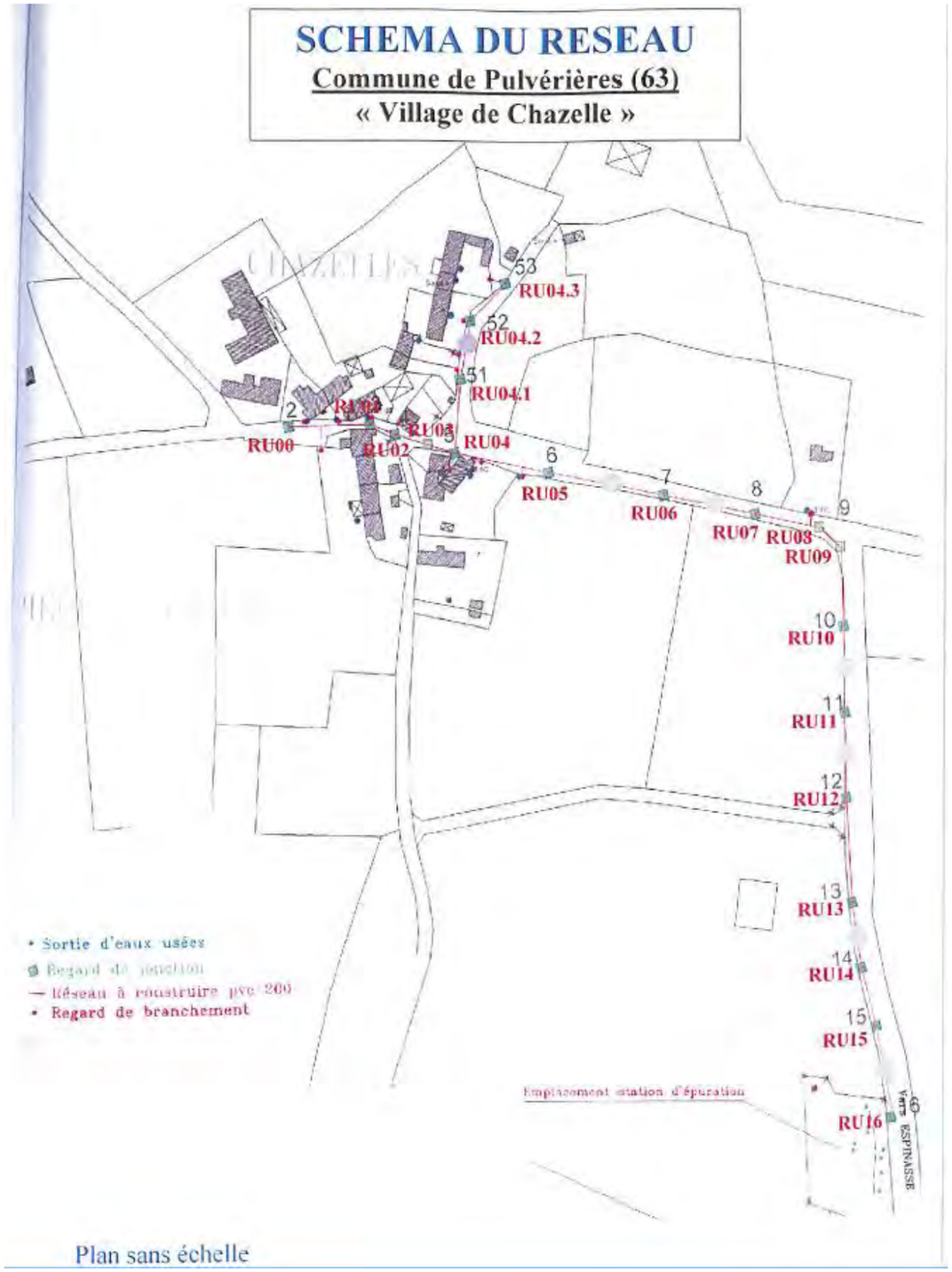

Plan sans échelle

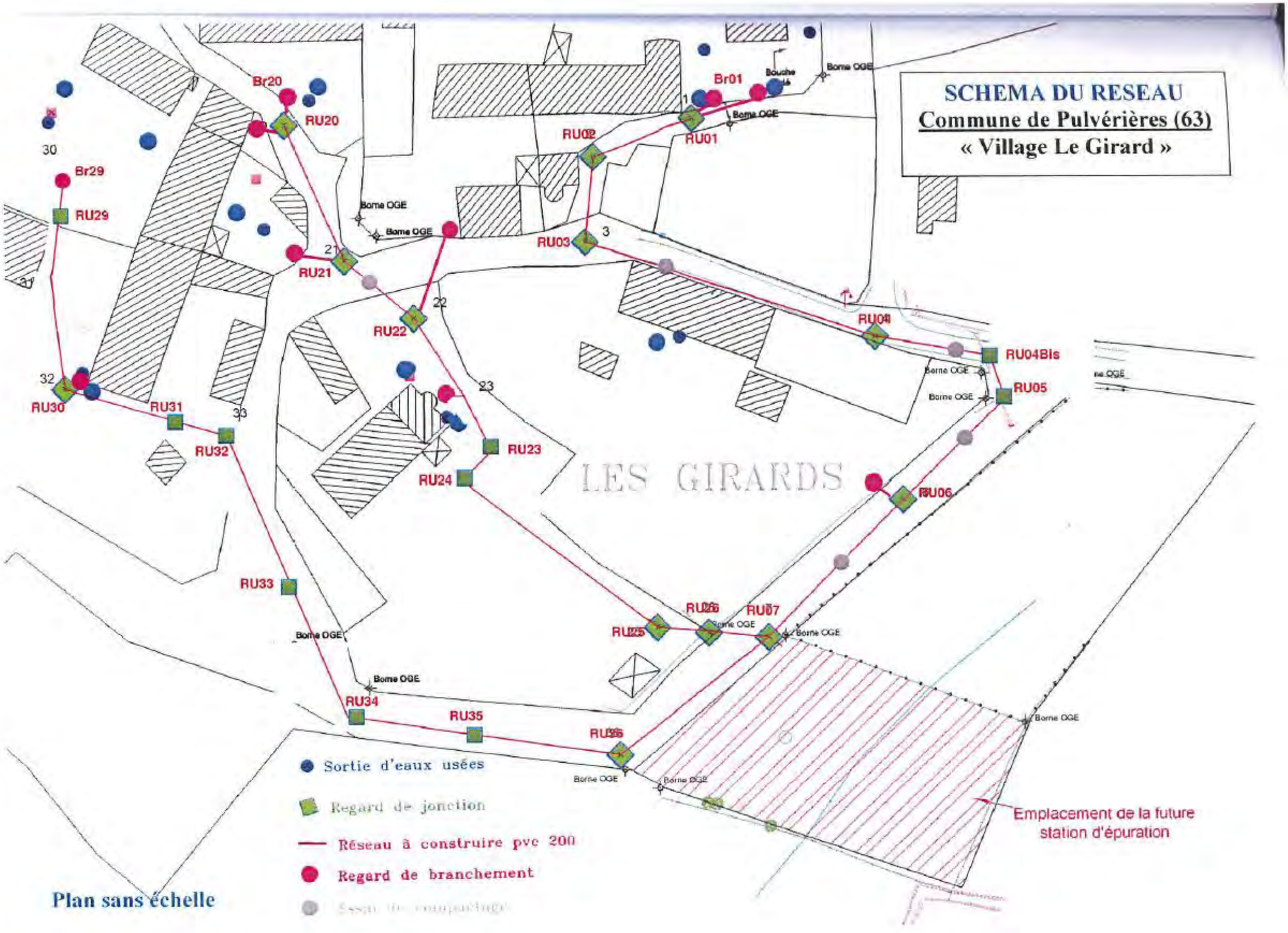

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26
E-mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE PULVÉRIÈRES
COMMUNE DE MANZAT

RÉALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE VILLAGE DE BLANCHET

6.4b

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Indice	Date	Dressé par	Modification	Vérifié par
A	19/12/2012	J. D.S.GOMES	Première saisie	F. THIRIET

Fond de plan dressé par : SAFEGE — Nom du fichier : 12CCH060_AVP.dwg — Format : 945.00 mm x 594.00 mm

PLAN DE PROJET

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	12CCH060
Echelle	1/1000
Chef de projet	F. THIRIET

SAFEGE Ingénierie Conseils
Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63400 CHAMALIERES CEDEX
Tél: +33 (0)4 73 19 59 80
Fax: +33 (0)4 73 19 59 89
E-mail: chamalieres@safege.fr

LES TERRADES

LES SAGNOLS

BLANCHET

BLANCHET

Chemin

Chemin

Route

rural

rural

de Blanchet

d'Espinasse

d'Espinasse

C.R n°26

C.R n°57

V.C.

V.C.

Ø200 PVC

Ø400 B

Ø300 B

Ø250 PVC

Raccordement privée réalisable

Raccordement privée réalisable

Raccordement gravitaire à confirmer après levé topographique

Réseau PVC neuf

0.90
Fond érodé

1.00

0.65

Réserve incendie

FS

LÉGENDE

RÉSEAU EXISTANT

- RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES EXISTANT
- REGARD D'EAUX PLUVIALES EXISTANT
- FOSSÉ EXISTANT
- PRISE DE FOSSE EXISTANTE
- GRILLE RECTANGULAIRE EXISTANTE
- GRILLE EXISTANTE
- FS FOSSE SEPTIQUE EXISTANTE

RÉSEAU PROJETÉ

- RÉSEAU D'EAUX USEES PROJETÉ
- REGARD D'EAUX USEES PROJETÉ
- PARCELLE STATION D'EPURATION PROJETÉE
- BRANCHEMENT D'EAUX USEES PROJETÉ
- HABITATION RACCORDÉE

INFORMATIONS ALPHANUMÉRIQUES

CANALISATION — *Ovoïde en cm* — *Diamètre en mm* — *Dalot: H x L en m* — Ø200 PVC — REGARD — *Profondeur du regard en m* — 1.00

NOTA:

- Les côtes altimétriques ne sont pas rattachées à un système de coordonnées type NGF et sont données à titre indicatif.
- La position des réseaux existants est donnée à titre indicatif, la position exacte des réseaux existants sera à déterminer en phase exécution.

DEPARTEMENT du PUY DE DOME (63)

COMMUNE de **PULVERIERES**

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

6.3 PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE

Réf : 45527

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 27 février 2015
ARRET du PROJET par délibération du conseil communautaire du
APPROBATION du PLU par délibération du conseil communautaire du

REVISIONS et MODIFICATIONS
1. ...
2. ...

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 83 16 26
E-mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

RÉALITÉS & DESCŒUR

Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES

Commune de SAINT-OURS

Commune de CHAPDES-BEAUFORT

A89

N

COMMUNE DE SAINT BEAUZIRE

Département du PUY DE DOME

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 13 OCT. 2004
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

PLAN LOCAL D'URBANISME

- 6 -

ANNEXES SANITAIRES

6.3 - Réseau d'assainissement

Echelle 1/2500

Date	Observation	Modifié par
6 décembre 1982	Approbation du POS	
28 septembre 1993	Approbation et révision n°1 du POS	
28 septembre 1995	Mise en révision n°2 du POS	
28 juillet 1997	Approbation et révision n°2 du POS	
12 septembre 2000	Approbation et modification n°1 du POS	
22 septembre 2001	Mise en révision du POS - Elaboration du PLU	
Novembre 2003	Arrêt du PLU	
Septembre 2004	Approbation du PLU	

J:\0203\DWG\TECHNIQUE\AutoCAD\PLU.dwg 10/2004

GAUDRIOT
6,avenue Léonard de VINCI,Parc Technologique de la PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél : 04.73.28.64.66 Fax : 04.73.28.43.23
E-mail : contact4s-63@gaudriot.net

Responsable d'affaire : Nathalie MAURICE

Dressé par : Edine BOUTIER

Vérifié par : Nathalie MAURICE

Réseau d'eaux pluviales
Réseau d'eaux usées
Réseau existant

Point de purge

COMMUNE DE SAINT BEAUZIRE

Département du PUY DE DOME

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 13 OCT. 2004
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

PLAN LOCAL D'URBANISME

- 6 -

ANNEXES SANITAIRES

6.2 - Réseau d'eau potable

Echelle 1/5000

Date	Observation	Modifié par
6 décembre 1983	Approbation du POS	
28 septembre 1993	Approbation et révision n°1 du POS	
28 septembre 1995	Mise en révision n°2 du POS	
28 juillet 1997	Approbation et révision n°2 du POS	
12 septembre 2000	Approbation et modification n°1 du POS	
22 septembre 2001	Mise en révision du POS – Elaboration du PLU	
Novembre 2003	Arrêt du PLU	
Septembre 2004	Approbation du PLU	

J:\GDO\BZR\001\TECHNIQUE\AutoCAD\PLU.dwg 14/09/04

GAUDRIOT

9,avenue Léonard de VINCI,Parc Technologique de la PARDIEU
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex
Tél : 04.73.26.64.66 Fax : 04.73.26.43.23
E-mail : contacts-63@gaudriot.net

Responsable d'affaire :	Dressé par :	Vérifié par :
Nathalie MAURICE	Edina BOUTIER	Nathalie MAURICE

Affichée le 08/01/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST BONNET-PRES-RIOM

L'an deux mille huit le lundi 07 janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de ST BONNET-PRES-RIOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. FAUCHEUX Pascal, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : le 22 décembre 2007

Présents : M. FAUCHEUX Pascal, Maire, Mme VIGIER Michèle, M. ROBILLON Jean-Paul, M. LENOIR Michel, adjoints, Mme GIMEL Michèle, M. PEINAUD Bernard, M. PACCAUD Guy, M. MATHIEU Christophe, M. RINALDO Joseph, M. COHADE Michel, M. DETROUSSAT André, M. MARQUES Antonio, Mme SIEGEL Suzanne.

Absents : M. CHABAT Marc donne procuration à M. ROBILLON Jean-Paul

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 29 JAN. 2008
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

M. MATHIEU Christophe a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2007 proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après : Journal La Montagne et Le Paysan d'Auvergne.

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

  . à la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux
  . à la Préfecture.

- donne pouvoir au Maire pour signer tous actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet, accompagnée du dossier de plan de zonage ainsi qu'à :

- la Mission Interservice de l'Eau
- la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
- la Direction Départementale de l'Equipement

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme.

LE MAIRE,

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-RIOM * 63 (Puy-de-Dôme) *

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

SIARR

COMMUNE DE SAINT BONNET PRES RIOM

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

zone à vocation de desserte collective

les autres secteurs sont à vocation de desserte non collective

DATE : DECEMBRE 2006	Echelle: 1/5 000

A.E.C.

RESIDENCE LA TOUR DES AILES
03 200 VICHY
Tel. : 33 (0)4 70 31 04 46
Fax. : 33 (0)4 70 31 56 46

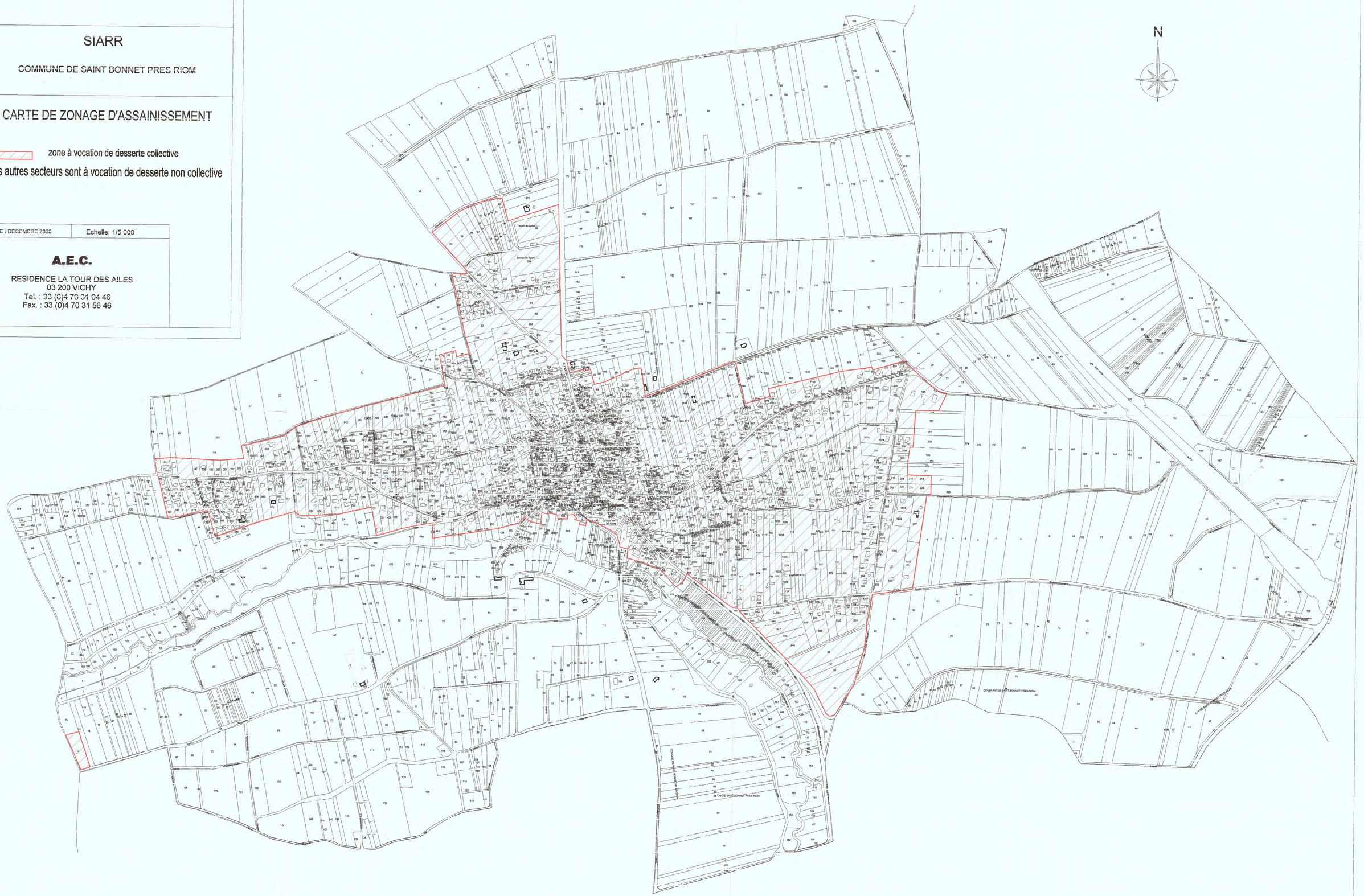

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

St IGNAT

1.8

ECHELLE : 1/2000e

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 10 OCT. 2007
Arr. 3 Loi 83-8 du 02.03.83

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEL: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- Prescription
Délibération du conseil municipal du : 29 novembre 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal du 26-01-07
Reçu du 19 février 2007 de La Sous-Préfecture de Riom

- Approbation
Délibération du conseil municipal du : 28 septembre 2007

Source : SEMERAP

poste de refoulement

poste de refoulement

poste de refoulement

station d'épuration

station d'épuration

poste de refoulement

poste de refoulement

CNE. DE SAINT-LAURE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

1.9

commune de :

St IGNAT

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
Le 10 OCT. 2007
Art. 3 Loi 83-8 13 du 03.09.83

ECHELLE: 1/7500e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAU EAU POTABLE

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- **Prescription**
  Délibération du conseil municipal
  du : 29 novembre 2002
- **Arrêt du projet**
  Délibération du conseil municipal du 26-01-07
  reçu du : 19 février 2007 de la Sous-Préfecture de Riom
- **Approbation**
  Délibération du conseil municipal
  du : 28 septembre 2007

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

SAINT LAURE

1.6

ECHELLE 1/2000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- Prescription
Délibération du conseil municipal du : 26 avril 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal du : 27 février 2004

- Approbation
Délibération du conseil municipal du : 25 NOV. 2004

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

SAINT LAURE

1.7

ECHELLE: 1/5000e

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

EAU POTABLE

- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 26 avril 2002

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 27 février 2004

- Approbation
Délibération du conseil municipal
du :
25 NOV. 2004

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

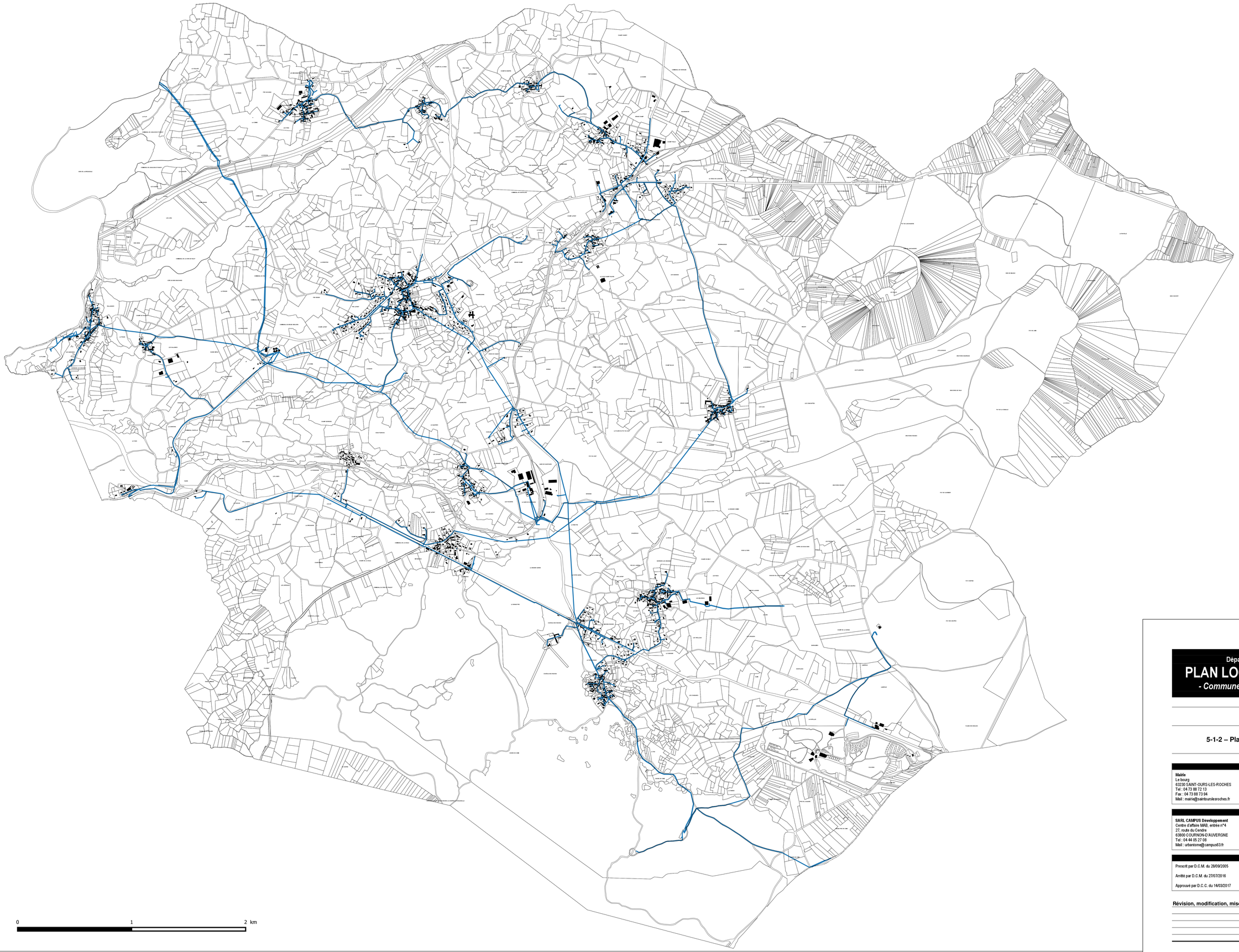

Département du Puy-de-Dôme

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Commune de Saint-Ours-les-Roches-

- Février 2017 -

5-1-2 – Plan des réseaux d'eau potable

Mairie
Le bourg
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
Tel : 04 73 88 72 13
Fax : 04 73 88 73 94
Mail : mairie@saintourslesroches.fr

SARL CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 28/09/2005

Arrêté par D.C.M. du 27/07/2016

Approuvé par D.C.C. du 14/03/2017

Révision, modification, mise en compatibilité

Sayat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2018 – 06 - 033

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAYAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Nicolas WEINMEISTER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2018

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 15 votants : 19

Présents : M. Nicolas WEINMEISTER (Maire), M. Jean-François MACHEBEUF, M. René BALICHARD, Mme Anne-Marie CHARLES (Adjoints), M. Gérard LANGLAIS, M. Jacques NURY, Mme Nathalie SALLIER, M. Pierre-Lin POMMIER (Conseillers Délégués), Mme Monique LAPOUGE, Mme Florence MAIGNE, M. Stéphane DURAND, Mme Elisabeth LISA, Mme Muriel COURTINE, M. Stéphane ROQUIER et Mme Sandrine POUSERGUE

Procurations : M. Dominique TORTAJADA à M. Jean-François MACHEBEUF
: Mme Catherine HOARAU à Mme Florence MAIGNE
: Mme Claudine MAZAYE à Mme Elisabeth LISA
: M. Dominique LOPEZ à Mme Sandrine POUSERGUE

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
- 4 JUIL. 2018

Mme Monique LAPOUGE a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : **Approbation du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes doivent délimiter après enquête publique :

1° les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

2° les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique et de préserver l'environnement, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation ou de réhabilitation des dispositifs d'assainissement,

3° les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

4° les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement

.../...

des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 29 mai 2013, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la Commune.

A l'issue de cette étude, et par délibérations du 20 décembre 2017 et du 21 février 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 20 février 2018 au 07 mars 2018 inclus en Mairie de Sayat.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.
En mairie, le 29 juin 2018
Le Maire,
Nicolas WEINMEISTER

COMMUNE DE SAYAT

Maitre d'oeuvre:

egis

ZI du Brézet
5D rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé
2	01.2018	Modification	HA	PV	-
1	02.2017	Modification	HA	PV	-
0	01.2017	Emission initiale	HA	PV	-

Plan de zonage

Echelle:	Format:	Numéro du plan:	Phase	Type	Numéro	Indice
1/5000	A0			-	CLM 31 640 J	2

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 31 640 J
SAYAT_Diag_EU\05_Technique\DESSIN\PLANS RESEAUX\PLANS TRAVAIL\Sayat_Plan_Réseaux_03.15.dwg

LEGENDE :

- Zone en assainissement collectif
- Zone en assainissement collectif futur
- Zone en assainissement non collectif

N

LEGENDE :

- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau unitaire (UN)
- Fossé
- Cours d'eau
- Conduite de relèvement
- Regard EU
- Regard EP
- Regard UN
- Grille
- Avaloir
- Déversoir d'orage
- Surverse UN
- Plaque béton
- Information regard de visite
- Sens d'écoulement

COMMUNE DE SAYAT

Maitre d'oeuvre:

egis

ZI du Brézet
5D rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

1	02.2016	Modification	HA	PV	-
0	03.2015	Emission initiale	HA	PV	-
Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé

Plan général des réseaux

Echelle:	Format:	Numéro du plan: 3/3 Argnat	Phase	Type	Numéro	Indice
1/2000	A0		-	-	CLM 31 640 J	1

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 31 640 J SAYAT_Diag_EU\05_Technique\DESSIN\PLANS RESEAUX\PLANS TRAVAIL\Sayat_Plan_Réseaux_03.15.dwg

LEGENDE :

- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau unitaire (UN)
- Fossé
- Cours d'eau
- Conduite de relèvement
- Regard EU
- Regard EP
- Regard UN
- Grille
- Avaloir
- Déversoir d'orage
- Surverse UN
- Plaque béton
- Information regard de visite
- Sens d'écoulement

COMMUNE DE SAYAT

Maitre d'oeuvre:

egis

ZI du Brézet
5D rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tél: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé
1	02.2016	Modification	HA	PV	-
0	03.2015	Emission initiale	HA	PV	-

Plan général des réseaux

Echelle:	Format:	Numéro du plan: 2/3 Sayat haut	Phase	Type	Numéro	Indice
1/2000	A0		-	-	CLM 31 640 J	1

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 31 640 J SAYAT_Diag_EU\05_Technique\DESSIN\PLANS RESEAUX\PLANS TRAVAIL\Sayat_Plan_Réseaux_03.15.dwg

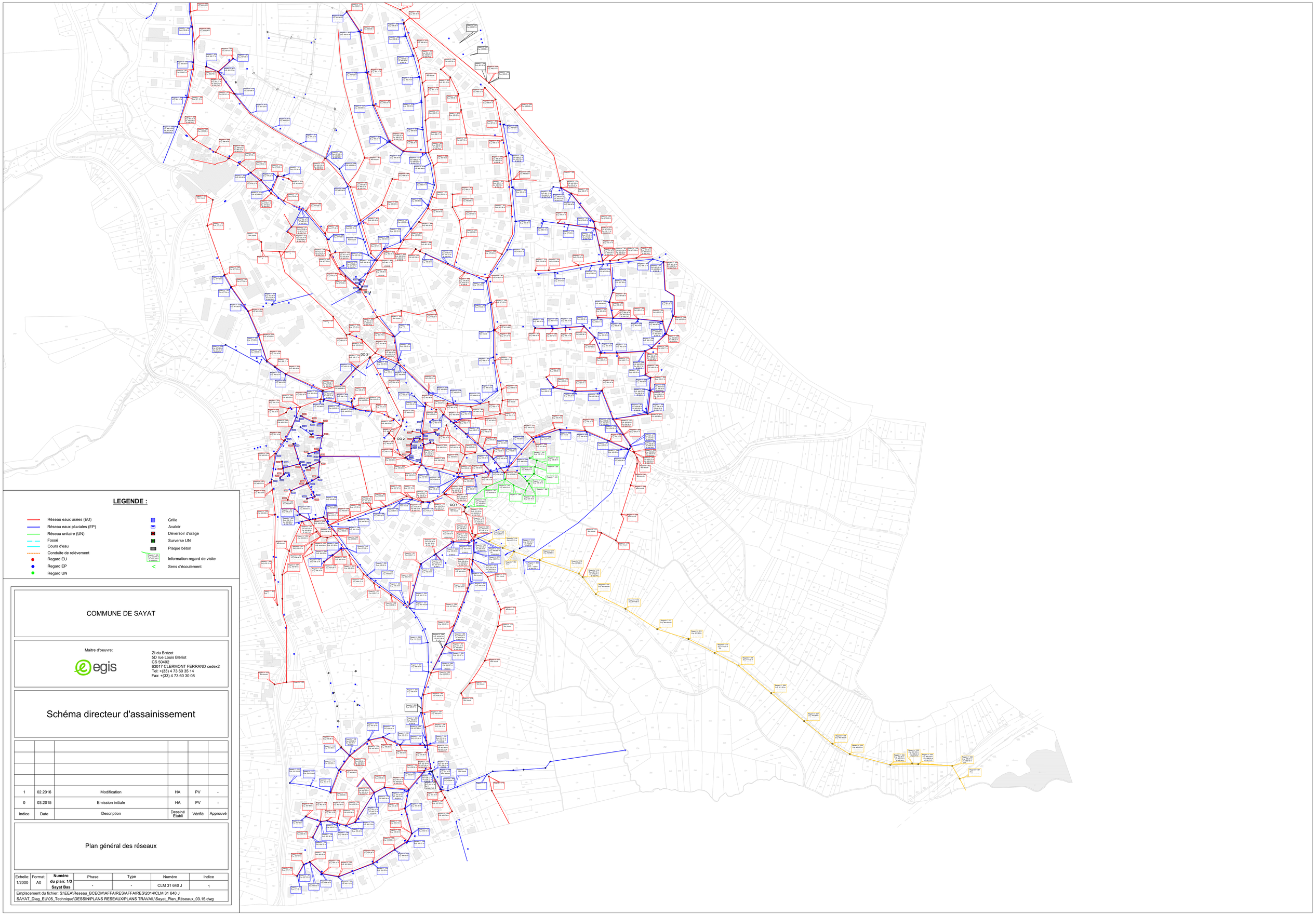

LEGENDE :

- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau unitaire (UN)
- Fossé
- Cours d'eau
- Conduite de relèvement
- Regard EU
- Regard EP
- Regard UN
- Grille
- Avaloir
- Déversoir d'orage
- Surverse UN
- Plaque béton
- Information regard de visite
- Sens d'écoulement

COMMUNE DE SAYAT

Maitre d'oeuvre:

egis

ZI du Brézet
5D rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé
1	02.2016	Modification	HA	PV	-
0	03.2015	Emission initiale	HA	PV	-

Plan général des réseaux

Echelle:	Format:	Numéro du plan: 1/3 Sayat Bas	Phase	Type	Numéro	Indice
1/2000	A0		-	-	CLM 31 640 J	1

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 31 640 J SAYAT_Diag_EU\05_Technique\DESSIN\PLANS RESEAUX\PLANS TRAVAIL\Sayat_Plan_Réseaux_03.15.dwg

Joints parfois rompus, poinçonnements

Zone avec débit nocturne très important

Zone avec débit nocturne important

Joints parfois rompus, fissures ouvertes, flaches, ovalisations, poinçonnements

Dépôts

Zone avec débit nocturne important

Racines, joints rompus, dépôts de graisses, ovalisations, poinçonnements

Fonctionnement par temps sec ponctuel

Séparation en deux réseaux qui se bouchent parfois

Amiante-ciment, conduites poreuses

Zone avec débit nocturne important

Racines

Fissures, poinçonnements, trous, flaches, infiltrations, ovalisations

Racines

Racines

Rupture de pente

Poinçonnements

Rejet EU

Racines

Poinçonnements, revêtements bitumineux, ovalisations, flaches, Amiante-ciment, fissures

Zone avec des infiltrations, flaches, poinçonnements, déplacements d'assemblages

Poinçonnements, déformations, effondrements, Amiante-Ciment, joints rompus

Zone avec des infiltrations, dégradations des surfaces

Amiante-ciment, fissures, dégradations des revêtements

Dépôt important

Branchement pénétrant, poinçonnements, effondrements, joints rompus

Zone avec débit nocturne très important

Zone avec des infiltrations

Mise en charge totale

Exutoire?

Racines

Zone avec débit nocturne important

Racines

LEGENDE :

- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau unitaire (UN)
- Fossé
- Cours d'eau
- Conduite de relèvement
- Regard EU
- Regard EP
- Regard UN

- Désordre ITV
- Désordre nocturne
- Désordre Reconnaissance des réseaux

COMMUNE DE SAYAT

Maitre d'oeuvre:

egis

ZI du Brézet
5D rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

Indice	Date	Description	Dessiné Etabli	Vérifié	Approuvé
0	01.2018	Modification	HA	PV	-
0	01.2017	Emission initiale	HA	PV	-

Plan des anomalies

Echelle:	Format:	Numéro du plan:	Phase	Type	Numéro	Indice
1/3500	A0		-	-	CLM 31 640 J	1

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 31 640 J SAYAT_Diag_EU\05_Technique\DESSIN\PLANS RESEAUX\PLANS TRAVAIL\Sayat_Plan_Réseaux_03.15.dwg

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

SURAT

3.3

App

dde 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES

RESEAU ASSAINISSEMENT
PLAN 1/2000

ELABORATION	MODIFICATIONS _ REVISIONS PARTIELLES
_ Arrêt du projet Délibération du conseil municipal du: 2 2 SEP 1987	MISES A JOUR _1 _2 _3 _4 _5
_ Publication Arrêté du maire du: 2 7 MAI 1991	
_ Approbation Délibération du conseil municipal du: 0 3 AVR. 1992	

LEGENDE

Réseau existant
——— unitaire

– – – en projet

N

SUR LE PECHER
LE PECHER
FONTAMINAS
SAINT PEYRE
CHAMP DES VERTS
PRE D' ARMAS
SUR LES BURANGES
LA FONT
LES BURANGES
CROIX LIABAUD
SURAT
LES CASSIOUX
LE BUISSON
SECTION YO
LES COMBODAS
PRE MARTIN
SUR LE PETIT MARAIS
LA LUZERNE
LE PETIT MARAIS
NOYER BRULE
LA RENTE CHAMP BLANDIN
LE CERISIER
L'ARGENTOUX
SOUS LE PETIT MARAIS
SUR LES PEYROUSES
SUR MOURLAT
LES PIRONAS
LA VILLADE
LE PASSOUX DU MARAIS DE CHAMPEYROUX
LE MARAIS DE CHAMPEYROUX

COMMUNE DE THURET

COMMUNE DE SARUON

COMMUNE DE MARTRES - SUR - MORGE

COMMUNE DES

COMMUNE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LE COQ

COMMUNE DE SAINT-IGNAT

COMMUNE DE

ZM
LES TUILES
LES RONZIERES
LES PRADEAUX
SOUS LES PRADEAUX
ZD
LA BOULANGERE
CHAMP DE LA VIALLE
CHAMP MOUNIER
LES LONGES OUEST
ZS
LANLIRAS
ZE
LE GRAND SUCHERET
LE PETIT SUCHERET NORD
LE PETIT SUCHERET
LA BARME
YA
LA FONTANAS
LE GROS SAULE
LA FOND CHANDIOT
SOUS LE CHAMPMOUTIER
MARAIS DE THURET OUEST
LE PAQUIER
GAINGAIN
LE PLOT
SOUS LE PLOT
DESSUS DES CHEPRES
CHAMP DU COING
LES QUARLES
LE FOND DES QUARLES
LE MARAIS PLAT
YC
LES CHAMPS
LE GRAND MARAIS
SOUS LE GRAND MARAIS
SUR LES QUARLES
SUR LE PECHER
LE PECHER
SUR PRE D'ARMAS
YB
LES ORMEAUX
CHAMP GRENOUILLE
SOUS LES CHAMPS
SAINT PEYRE
FONTAMINAS
CHAMP DES VERTS
LE PETIT CHAMP L'EPINE
BOUILLAT L'ARDON
CHAMP L'EPINE
PRE D'ARMAS
SUR LES BURANGES
LES BURANGES
LA FONT
CROIX LIABAUD
SURAT
LES CASSIOUX
Y1
LES COMBODAS
LE BUISSON
COINS DES CHEVRES
SOUS LES BURANGES
LE PONT DES VACHES
MARAIS DE LOUILLAS
YD
LE CHAMP BLANC
LES EMINAS
PRE MARTIN
SUR LE PETIT MARAIS
LE PETIT MARAIS EST
YE
LE PETIT MARAIS
SOUS LE PETIT MARAIS
L'ARGENTOUX
LE CERISIER
MOURLAT
LES PERCIERES
Z
SUR LES PERCIERES
SUR MOURLAT
NOYERBRULE
LA RENTE CHAMP BLANDIN
SUR LES PETROUSES
LES PIRONAS
YH
LA VILLADE
LE PASSOUX DU MARAIS DE CHAMPEYROUX
LE MARAIS DE CHAMPEYROUX
LAS BRANDES
CROIX PLAGERE
LES PETROUSES
LA FONT HAUTE

N

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

SURAT

3.2

App

dde 63

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXES SANITAIRES

RESEAU EAU POTABLE
PLAN 1/5000

ELABORATION	MODIFICATIONS _ REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR
_ Arrêt du projet Deliberation du conseil municipal du : 22 SEP. 1990 _ Publication Arrêté du maire du : 27 MAI 1991 _ Approbation Deliberation du conseil municipal du : 03 AVR. 1992	_1 _2 _3 _4 _5

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PECHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

COMMUNE DE SURAT

Carte de zonage d'assainissement

Echelle 1/2000

Légende

- Intérieur du périmétre : assainissement collectif
- Extérieur du périmétre : assainissement non collectif
- Assainissement collectif à créer
- Réseau d'assainissement existant

Collecteur Morge - Chambaron

Réseau unitaire

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

VARENNES-SUR-MORGE

1.5

ECHELLE: 1/5000°

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DE A D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-28
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- **Prescription**
Délibération du conseil municipal
du : 18 décembre 2000

- **Arrêt du projet**
Délibération du conseil municipal
du : 26 mars 2004

- **Approbation**
Délibération du conseil municipal
du : 16 février 2005

1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____
6 _____

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

commune de :

VARENNES-SUR-MORGE

1.6

ECHELLE: 1/5000°

SCP D'ARCHITECTURE DESCOEUR F&C
DEA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63 000 Clermont-Ferrand
TEl: 04-73-35-16-26
Fax: 04-73-34-26-65
E-Mail: SCP.DESCOEUR@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

RESEAUX D'EAU POTABLE

- Prescription
Délibération du conseil municipal
du : 18 décembre 2000

- Arrêt du projet
Délibération du conseil municipal
du : 26 mars 2004

- Approbation
Délibération du conseil municipal
du : 15 février 2005

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____

Délibération n° 2011-38

MAIRIE DE VARENNES-SUR-MORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quatre novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES-SUR-MORGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DAVAYAT, Maire.

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM
8 NOV. 2011
Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

Nombre de Conseillers Municipaux : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM. DAVAYAT, VIDEAU, FLOCH, BLANC, LITWINSKI, LEROY, MICHEL, COURTIN, MARCHEIX, DUBOIS.
PROCURATION : M. ROULIN a donné procuration à Mme DAVAYAT.

Le Conseil Municipal a désigné M. Dominique FLOCH comme secrétaire de séance et Mademoiselle Christelle CLAVIER (Secrétaire de Mairie) comme secrétaire de séance auxiliaire.

OBJET : Approbation du zonage d'assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les Communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire,

Considérant que le choix du zonage des eaux usées a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants,

Considérant que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé,

Considérant qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Varennes-sur-Morge a, par délibération en date du 11 septembre 2010, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées,

L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante :

- zones en assainissement collectif,
- zones en assainissement collectif futur,
- zones en assainissement non collectif.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 janvier au 12 février 2011 pour une durée d'un mois.

Madame le Commissaire-Enquêteur a, en date du 04 mars 2011, rendu ses conclusions. Celle-ci a émis un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Délibération n° 2011-38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1 – d'approuver le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé au dossier.

2 – d'informer que conformément aux articles R 123-18, R 123-19, R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, un affichage en Mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le Département.

3 – d'informer que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :

- à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat,
- à la Sous-Préfecture de Riom.

4 – de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

5 – de dire que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 07 novembre 2011.
Madame le Maire,
Annick DAVAYAT

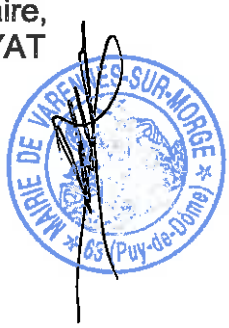

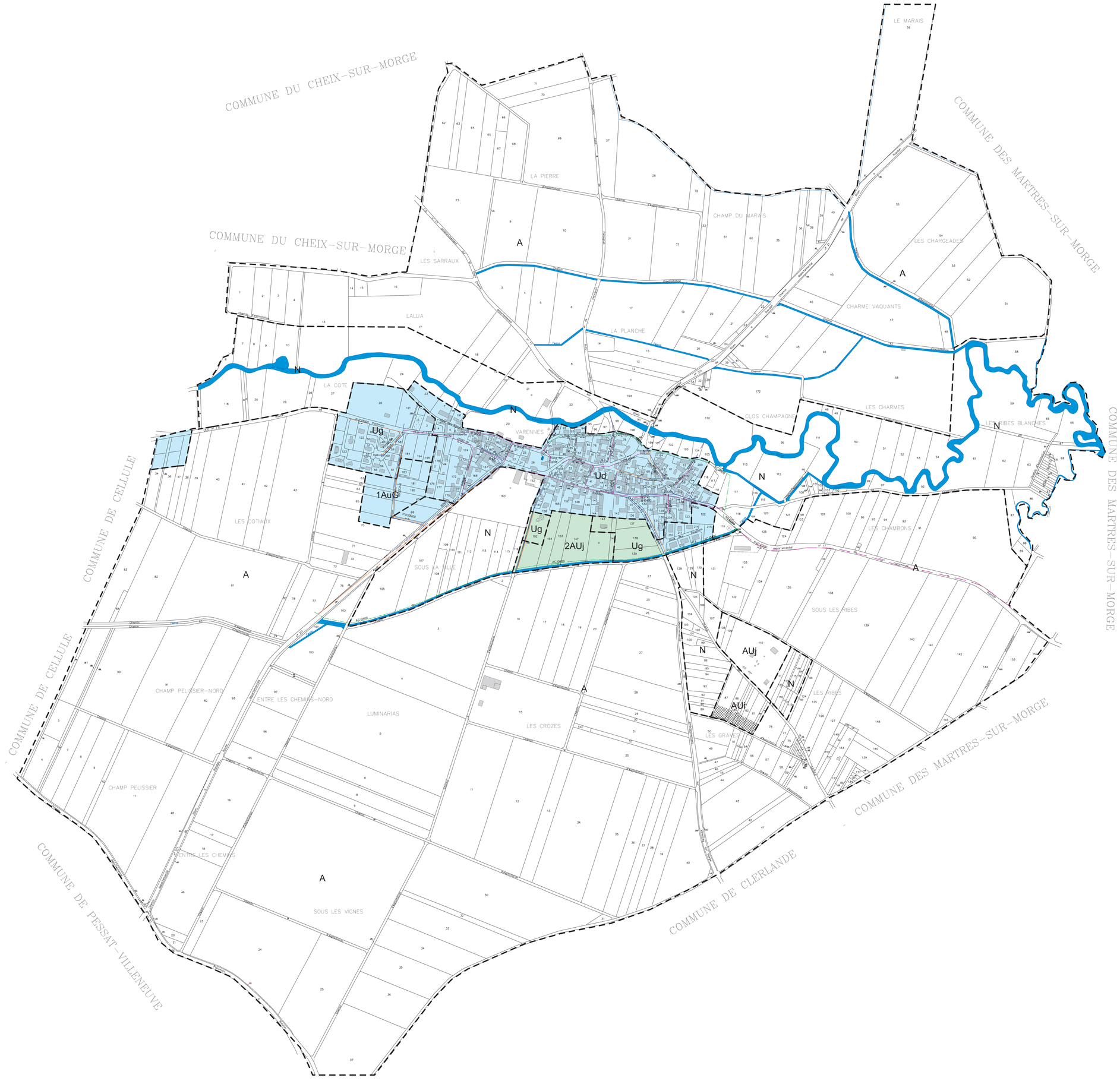

Légende :

- Limite de zonage PLU
- **NC** Intitulé de zone

Réseau d'assainissement actuel
- Réseau unitaire
- Réseau séparatif
- Réseau eaux pluviales
- Réseau refoulement
- Réseau de transport du SIA Morge-Chambaron
- Déversoir d'orage
- Dessableur

Proposition de zonage d'assainissement
- Zones en assainissement collectif
- Zones en assainissement collectif futur
- Zones en assainissement non collectif
- Réseau hydrographique

N

Echelle: 1/5000°

0 100 200 300 400 500m

HUD86074F proposition_zonage_varennes.cdr JLF 05/03/2010

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

MAITRE D'OUVRAGE :

SIA Morge et Chambaron

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE VARENNES-SUR-MORGE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

egis eau
Société Française d'Ingénierie
6, av. Jean Jacques Rousseau
63510 AULNAT
Tél: 04 73 60 35 14
Fax: 04 73 60 30 08

Indice	Date	Modifications	Réalisé par	Vérifié par
0	16/09/2008	-		
1	17/04/2009			
2	05/03/2010	Zonage	JLF	HS

Phase

ECHELLE **1/5000°**

PLAN N°

Commune de Volvic

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'Agence Des Collectivités
3, place de l'Eglise
19150 – LAGUENNE
Tél 05 55 20 75 86

E-mail : contact@be-adc.fr

Urbanisme

n° dossier 0640

Plan Sud

PIECE n°5 . 3 :

Plan du réseau d'Adduction en Eau Potable

Indice	Dates	Vérifié et approuvé par	Observations et Modifications
	08/07/2011	S. BERTRAND	Arrêt du PLU
	21/12/2012	V. MANIERE	Approbation du PLU
	20/02/2015	V. MANIERE	Modification du PLU

Etudié par :	Dessiné par :	Cotations en : m	échelle :
V. MANIERE	V. MANIERE		1/5 000 ème

Aucune cote ne doit être prise à l'échelle sur le plan.
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.

N